



Commune d'Auris

Révision générale du POS / Elaboration du PLU
Réunion publique – 18 février 2016



Partie I : La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ...

DÉLIBÉRATION DU CM QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU PLU
Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation



ÉLABORATION DU DOSSIER DE PLU

Concertation
avec la
population



Rapport de présentation
Projet d'Aménagement et de Développement durable
Orientation d'aménagement et de Programmation
Règlement écrit et graphique
Annexes (Servitudes, assainissement, eau potable...)



Réunion de
travail avec
les PPA



DÉLIBÉRATION DU CM QUI PRESCRIT L'ARRÊT DU PLU – JUILLET 2016



CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES



ENQUÊTE PUBLIQUE – DÉCEMBRE 2016



APPROBATION DU PLU – FÉVRIER 2017

Partie II : Contexte administratif et réglementaire

LES LOIS CADRES AU NIVEAU NATIONAL

1985

Loi Montagne

Préserver les espaces naturels et agricoles
et l'identité des communes de montagne

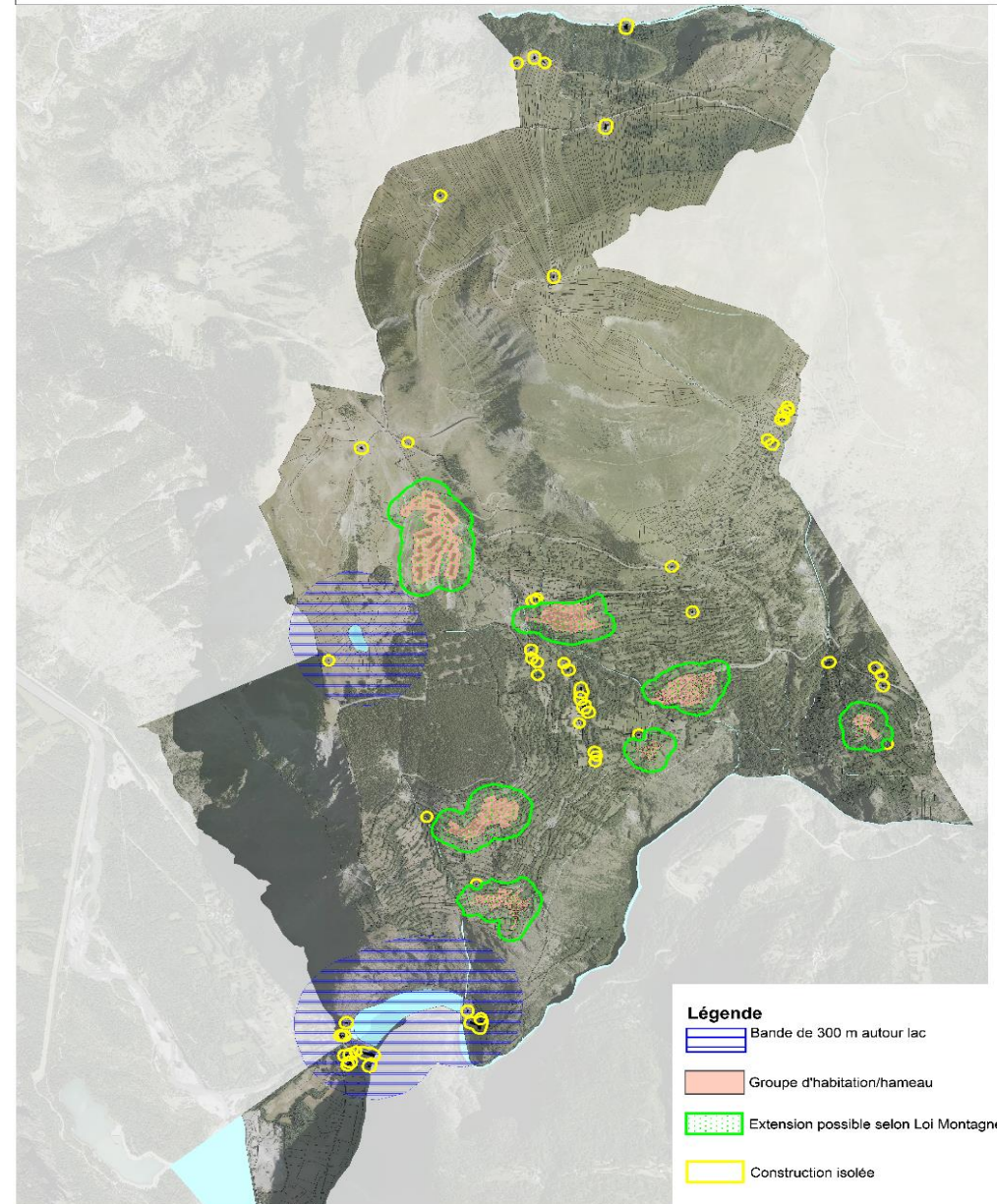


LA LOI MONTAGNE





Méthodologie :

- Définition des groupements d'habitation (continuum de bâtiment à usage d'habitation distant de moins de 50 mètres),
- Définition des bâtiments isolés,
- Définition des extensions possibles (extension de 60 mètres maximum sans élément constituant une barrière physique),
- Recul de 300m autour des lacs

Commune d'Auris - Révision du POS - Phase de diagnostic Interprétation de la Loi Montagne



Légende

-  Bande de 300 m autour lac
-  Groupe d'habitation/hameau
-  Extension possible selon Loi Montagne
-  Construction isolée

LES LOIS CADRES AU NIVEAU NATIONAL

1985	Loi Montagne	Préserver les espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne
2000	Loi SRU : Solidarité et Renouveau Urbain	POS → PLU Création des SCoT
2010	Loi Engagement National pour l'environnement	Limitation de la consommation d'espaces Protection des espaces naturels
2010	Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche	Protection des Terres agricoles Création de la CDCEA
2014	Loi ALUR : Accès au Logement et à un Urbanisme rénové	Suppression des POS en 2017 Inconstructibilité en zone agricole et naturelle Bilan de la consommation de l'espace
2014	Loi Avenir pour l'agriculture et la Forêt	« Assouplissement » de l'inconstructibilité en zone naturelle et agricole, création de la CDPENAF
2015	Loi Macron	Construction d'annexes dans les zones agricoles ou naturelles

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE TERRITORIAL

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône méditerranée

Protection de la ressource en eau

SAGE Drac Romanche

Directive Territorial d'Aménagement des Alpes du Nord

Protéger et mettre en valeur le territoire

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Protection des espaces et connections à forts enjeux écologiques

Schéma Régional Climat Air Energie

Limitation des GES, développement des EnR...

Servitudes d'Utilités publiques

Contraintes imposées au territoire (PPR, radioélectriques)

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CC de l'Oisans - *en cours de réalisation*

Schéma d'aménagement à grande échelle

Plan Climat Energie Territorial de l'Isère et de l'Oisans

Projet territorial de développement durable basé sur la lutte sur le changement climatique

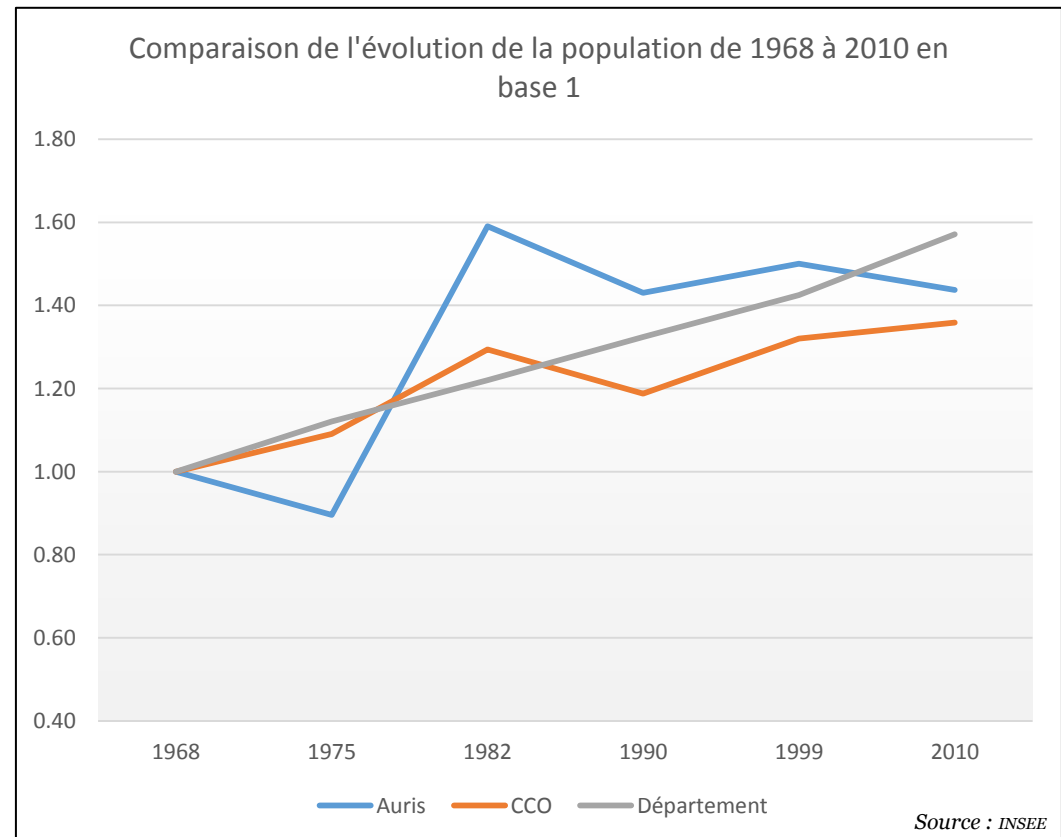
Partie III : Les enjeux socio-économiques

QUELLES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ?

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Nb d'habitants	144	129	229	206	216	207
Variation annuelle de population		1968/1975	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2010
		-1,7%	6,2%	-1,4%	0,5%	-0,4%

Variation de population en %	1968/1975	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2010
Commune	-1,7%	6,2%	-1,4%	0,5%	-0,4%
CC	1,2%	2,2%	-1,1%	1,1%	0,3%
Dép	1,5%	1,2%	1,0%	0,8%	0,8%

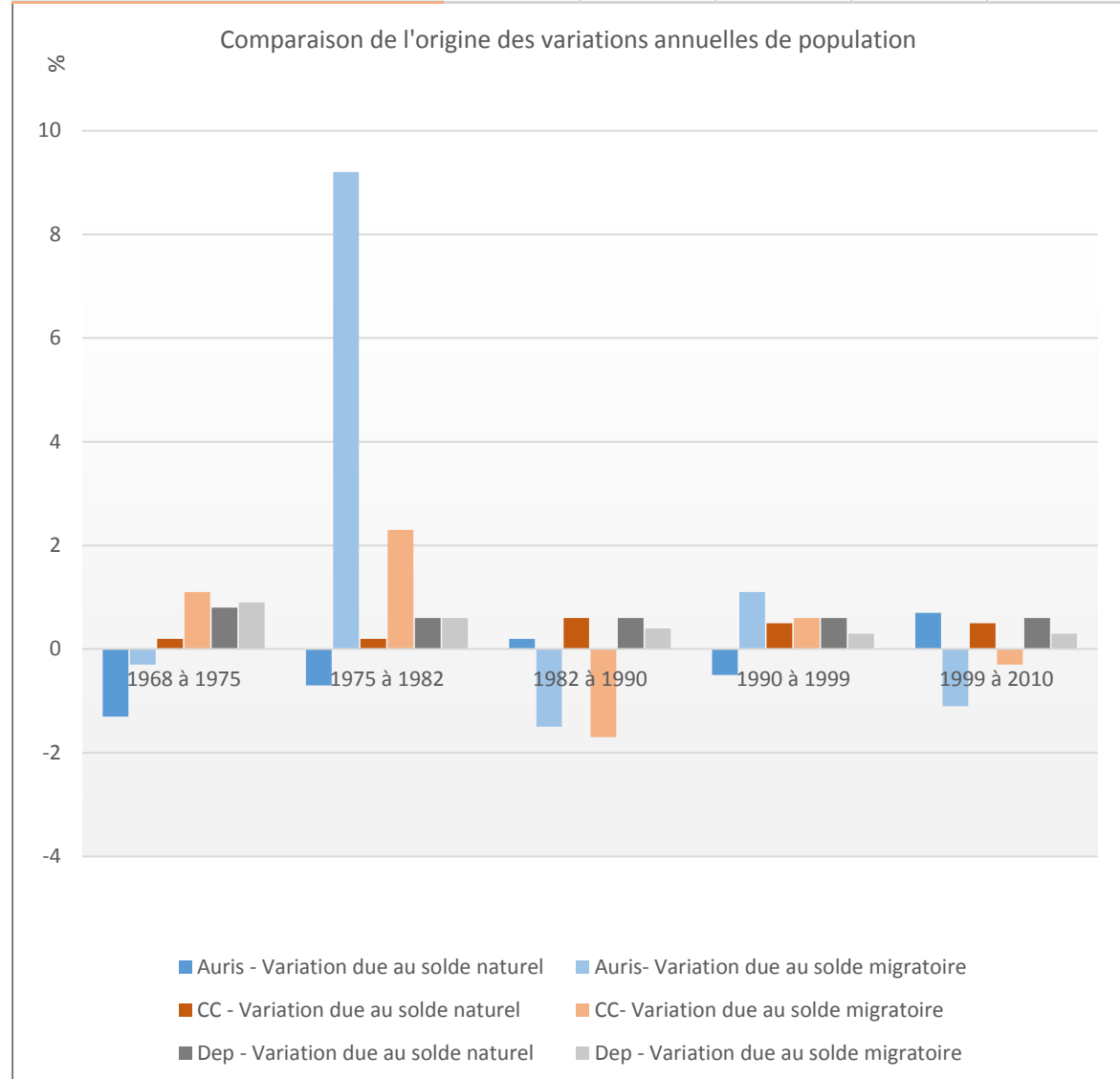
- La commune connaît son plus haut niveau de population en 1851 avec 780 habitants (Cassini EHESS),
- L'exode rural, les guerres et la concentration des populations au niveau des centres urbains ont entraîné une **chute rapide de la démographie pour atteindre 129 habitants en 1975**,
- A la même période : essor des stations de sports d'hiver en France dont Auris = **croissance de population de 6%** entre 1975 et 1982,
- Depuis les années 1980 (jusqu'à aujourd'hui), une **évolution négative** et inférieure à la CC de l'Oisans



QUELLES MOUVEMENTS DÉMOGRAPHIQUES?

- Au niveau départemental : un taux de variation de population dû au solde naturel supérieur à celui du solde migratoire,
- Au niveau intercommunal : un solde migratoire supérieur au département qui varie selon les périodes mais qui tend à se réduire au profit du solde naturel,
- Au niveau communal : **une arrivée massive de population sur la période 1975/1982,**
- Suite au développement touristique, **Auris a connu un regain de population** (pop. annuelle : + 100 hab. en 1975/82),
- Depuis 2000, **un solde naturel positive (<1%) à pérenniser**

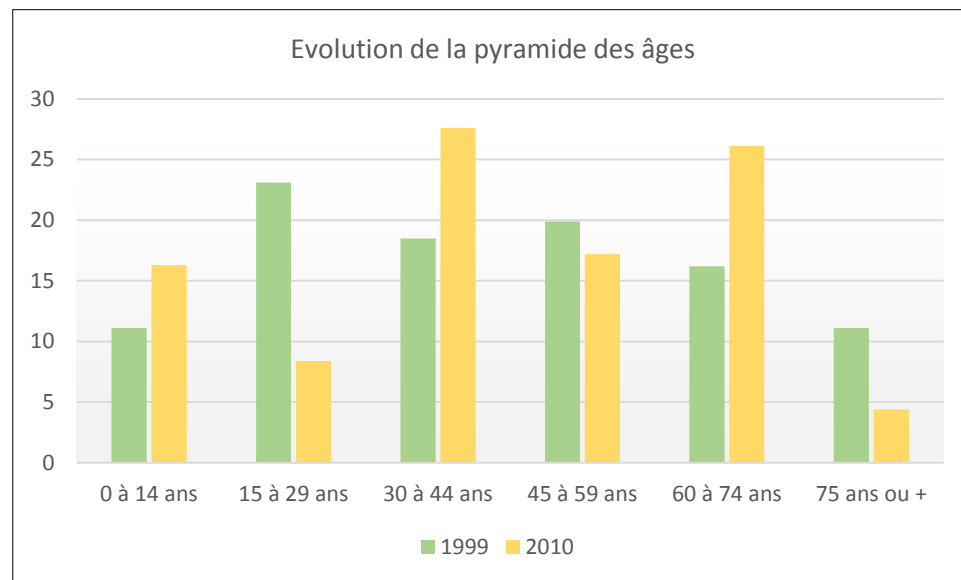
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Auris - Variation due au solde naturel	-1,3	-0,7	0,2	-0,5	0,7
Auris- Variation due au solde migratoire	-0,3	9,2	-1,5	1,1	-1,1



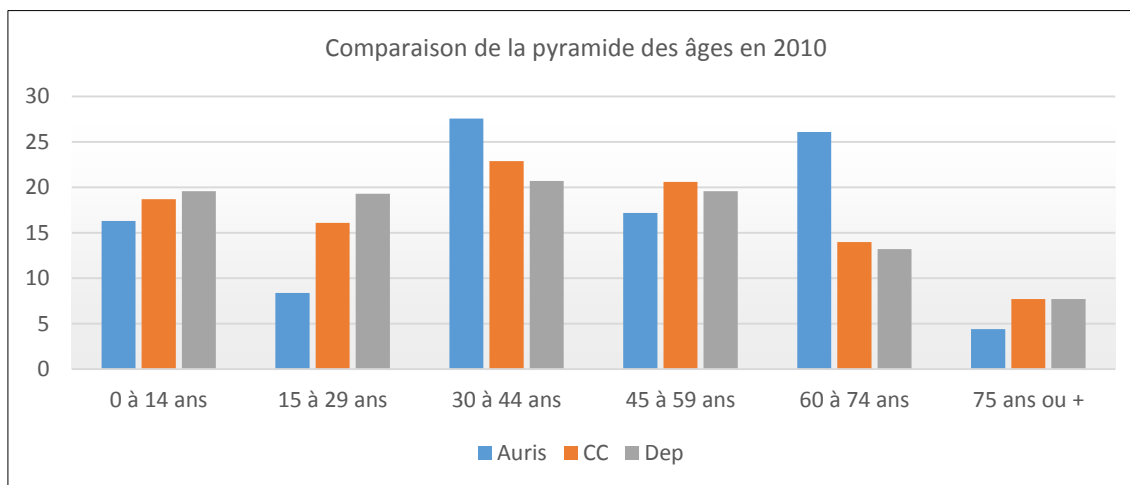
QUELLE STRUCTURE DE POPULATION ET DES MÉNAGES ?

- Des ménages plus petits que la moyenne (2,1 personnes),
- 35 % des ménages installées depuis moins de 4 ans (similaire à la CC),
- Les parts des 30/44 ans et 60/74 ans sont surreprésentées sur la commune (couples avec enfants et retraités) en 2010,
- A contrario, les parts des 75 ans ou + et 15/29 ans sont faibles (peu de jeunes adultes et personnes âgées),
- Cette structuration de population est récente :

En 1999, Auris avait le même profil que la CC ou le Département, si ce n'est : plus de jeunes adultes (15/29 ans) et moins d'enfants

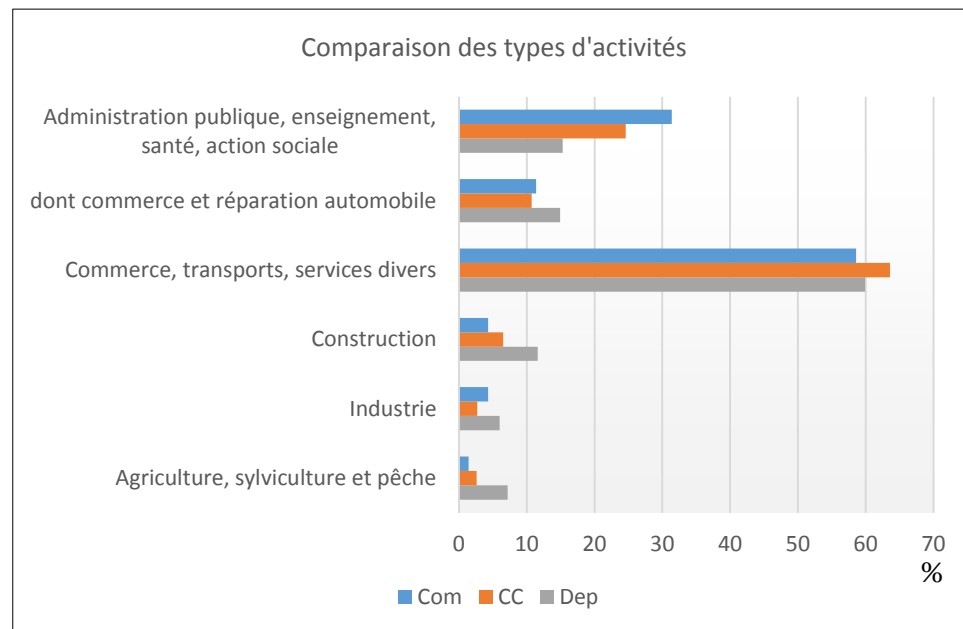
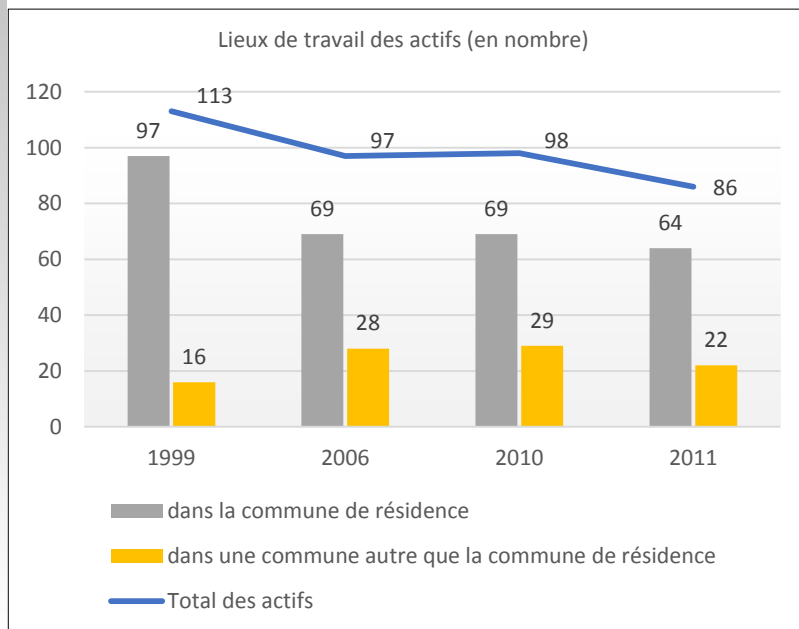
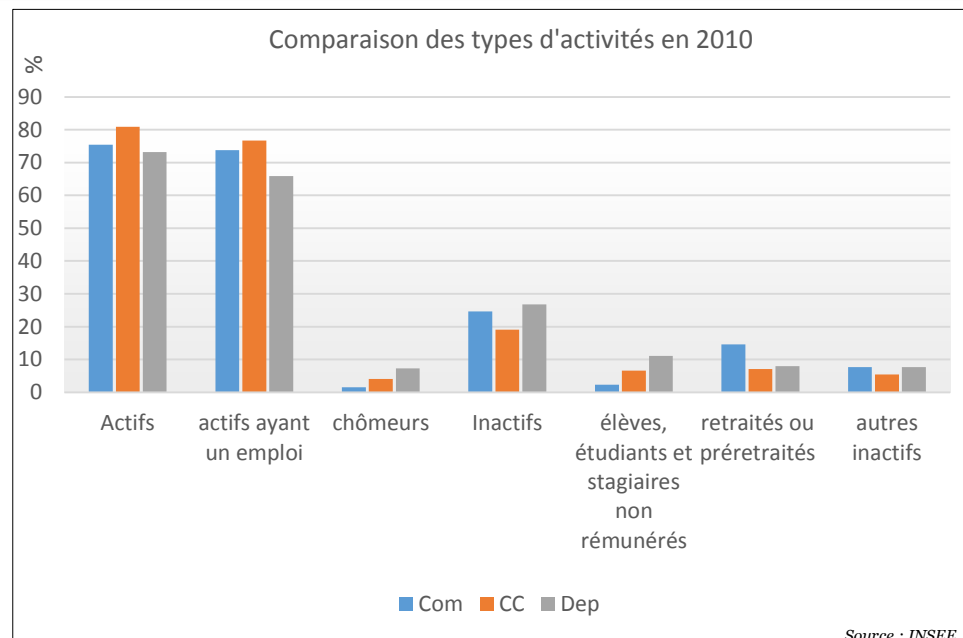


- Actuellement, **plus d'enfants, plus de 30/44 ans et 60/74 ans et moins de jeunes adultes et de 75 ans ou +**,
- Auris semble attirer davantage de famille avec jeunes enfants et de jeunes retraités que de jeunes adultes sans enfants et de séniors**



LES ACTIFS ET CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

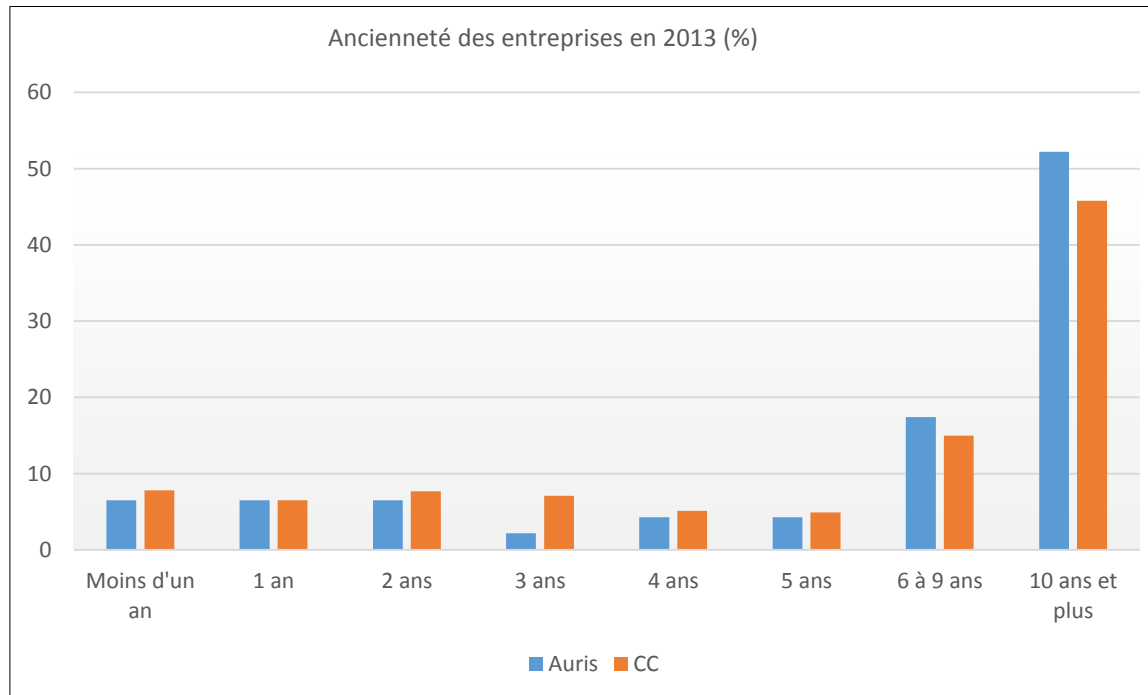
- Une proportion **d'actifs dans la moyenne** mais légèrement inférieure à la CC,
- Une part de **retraités et d'inactifs important** (pyramides des âges, saisonniers),
- Une part **prépondérante du tertiaire** (commerce, service) à hauteur de près de 60% des activités,
- Actifs et lieux de travail :
 - En 1999, près de 90% des actifs travaillaient sur la commune,
 - Depuis 2000 : davantage d'actifs travaillent à l'extérieur de la commune (25% en 2011),
 - De **moins en moins d'actifs sur la commune**



LES ENTREPRISES PRÉSENTES SUR LA COMMUNE

- 46 entreprises répertoriées sur la commune en 2013,
- Evolution quasi-inexistante entre 2012 et 2013 (une seule entreprise créée),
- Une dynamique entrepreneuriale conséquente qui a débuté il y a plusieurs années : 70% des entreprises ont été créées il y a plus de 6 ans, 30% il y a moins de 6 ans

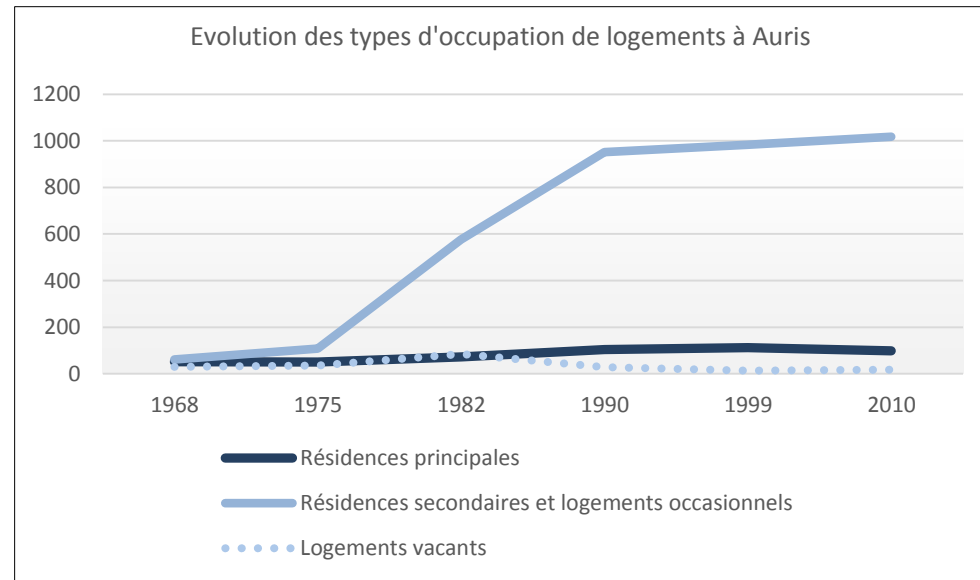
Entreprises en 2013	Nombre	%
Commerce. transports. services divers	26	56,5
dont commerce et réparation automot	7	15,2
Administration publique. enseigneme	17	37
Construction	3	6,5
Industrie	0	0
Ensemble	46	100



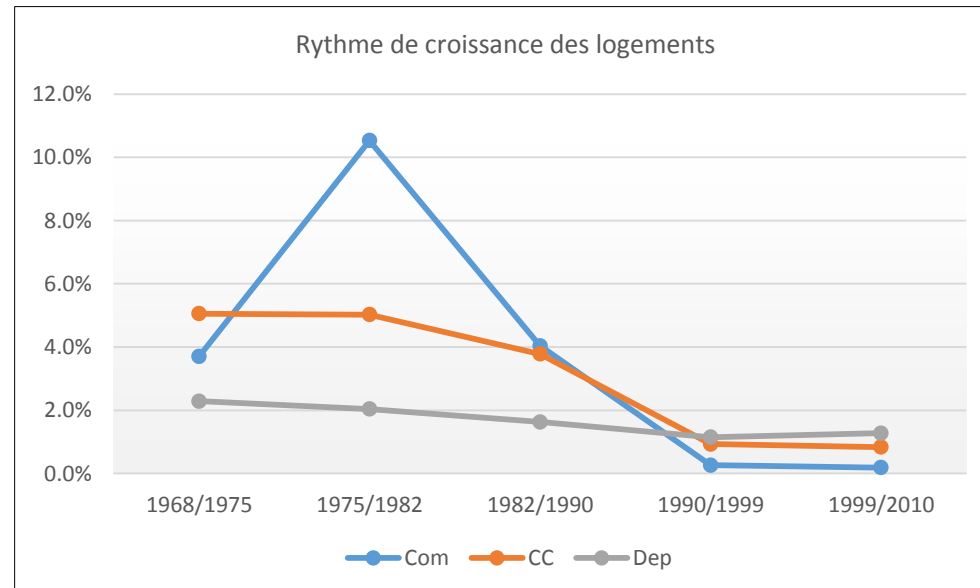
Source : INSEE

QUEL PARC DE LOGEMENTS ?

- En 2010, Auris possède 1133 logements (données INSEE) soit une évolution très faible depuis 10 ans (+23 logts),
- D'après le nombre de PC déposés, depuis 2010, 119 logements ont été implantés (construction/rénovation) soit 2% de croissance,
- La construction de la station a permis **l'émergence d'environ 1000 logements (touristiques)** en 35 ans,
- La **croissance des résidences secondaires** était de 12%/an entre 1975 et 1982, contre 4,5% pour les résidences principales (plus forte croissance jamais observée néanmoins) pour la même période,
- Les **logements vacants ont fortement et rapidement diminué** jusqu'en 2000,
- Une stagnation sur les années 2000/2010, relancée (partie touristique) par la construction des derniers lots de la ZAC

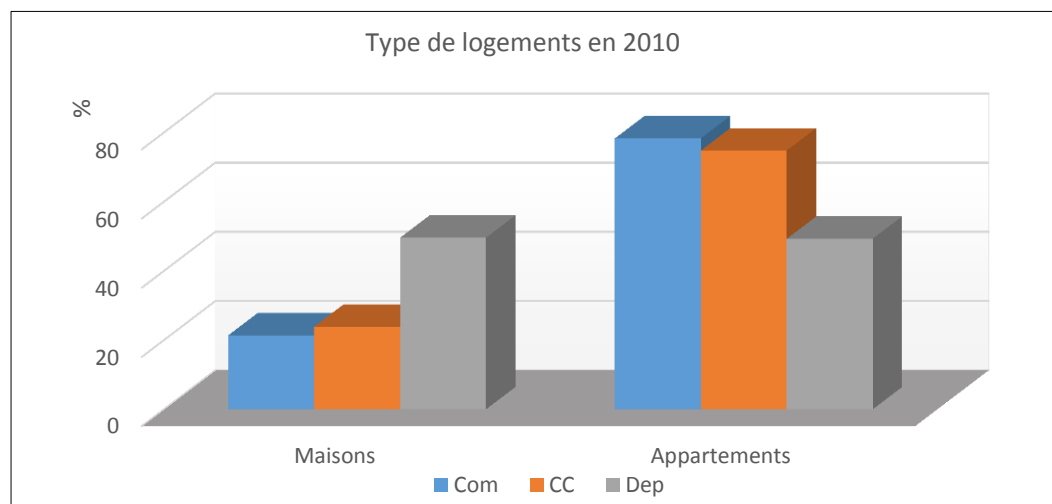
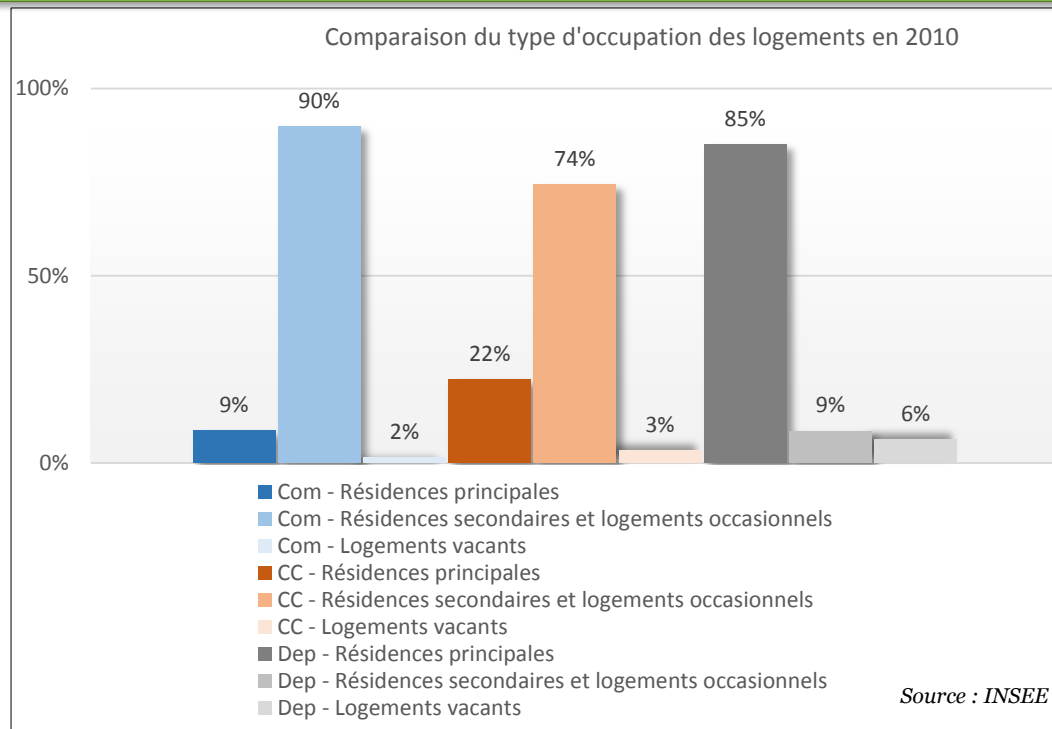
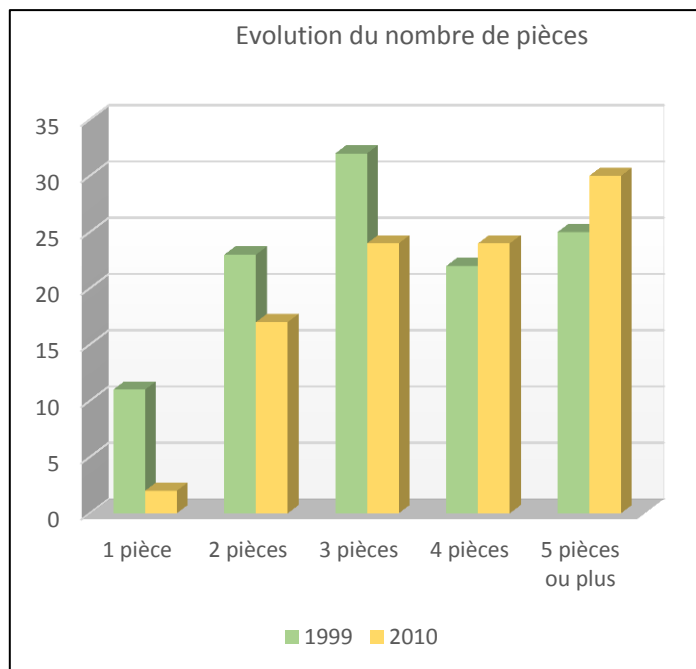


Source : INSEE



QUEL PARC DE LOGEMENTS ?

- Une majorité de résidences secondaires (90%), peu de logements vacants et une part de résidence principale faible,
- La part des **appartements présents atteint près de 75%**,
- Une évolution vers des **logements plus grands depuis 1999** (mutation)

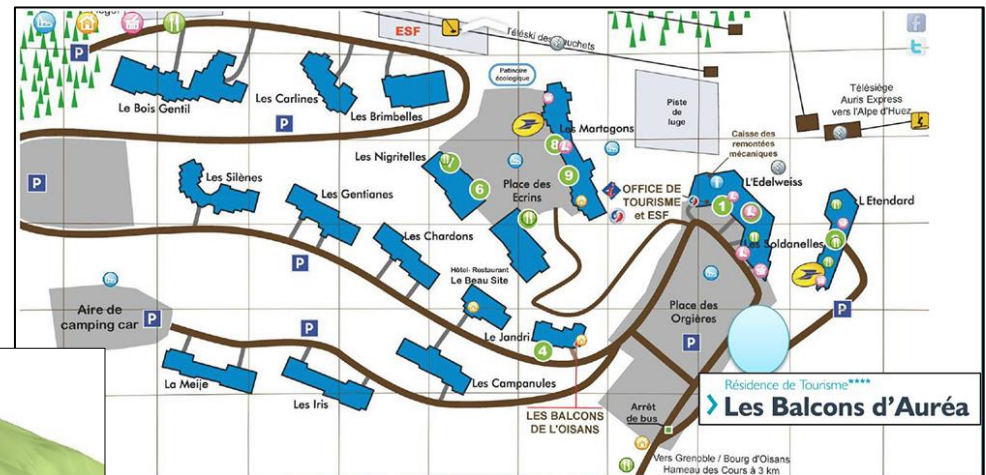


QUEL PARC DE LOGEMENTS TOURISTIQUES ?

Logements touristiques :

- Auris possède 5080 lits dont :
 - près de 67 % de lits froids soit 3400 lits,
 - et 33 % de lits marchands (Balcons de l'Oisans) soit 1680 lits dont 56 chambres d'hôtels
- Le remplissage annuel est donc potentiellement faible,
- Des résidences touristiques à valoriser ainsi que le potentiel résidence secondaire à exploiter,
- Dynamique de nouvelles constructions de résidences (Auréa et Chalets)

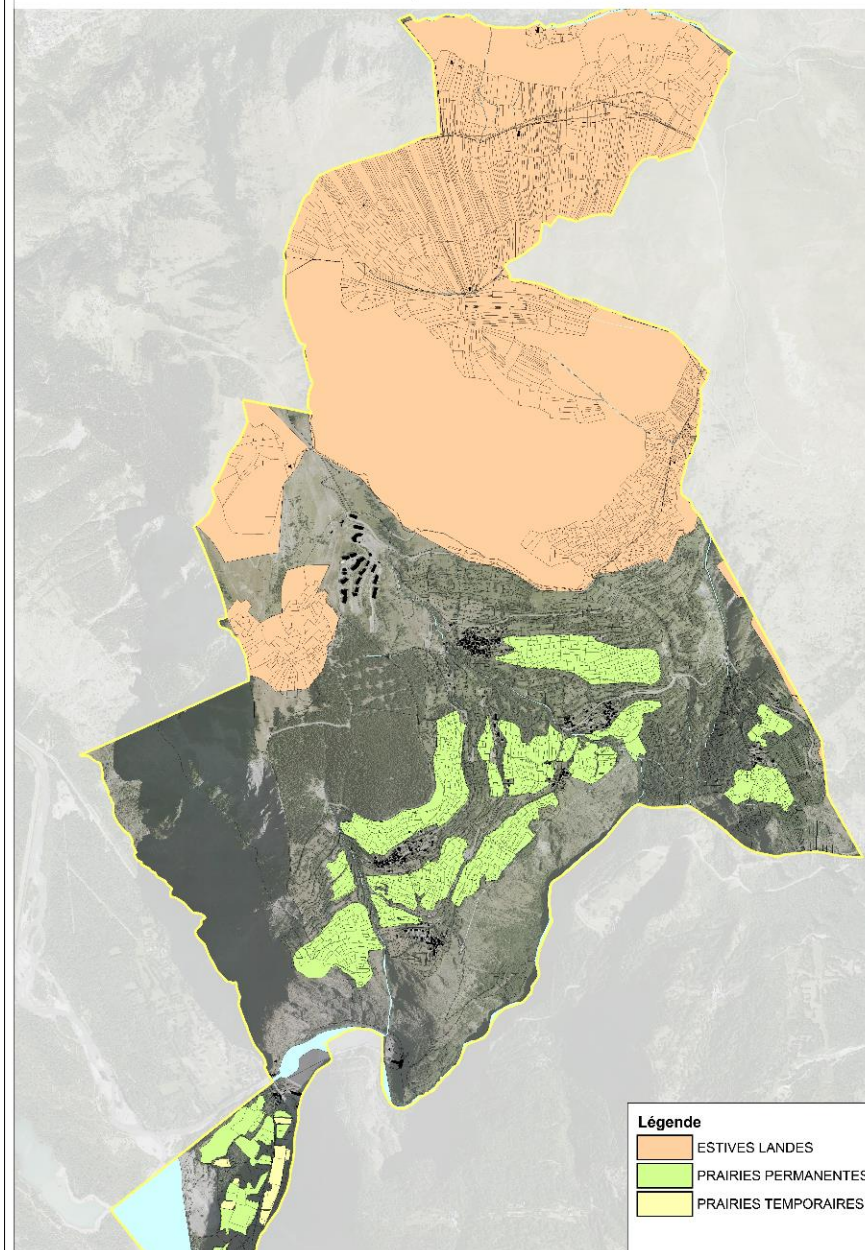
Type	Nombre d'établissements	Lits
Lits marchands	336	1680
Lits froids	680	3400
Total		5080



ACTIVITÉS AGRICOLES

- Les activités liées à l'agriculture sont relativement faibles sur la commune,
- Elles sont liées à l'alpage et au pâturage (2 agriculteurs d'autres communes, aucun agriculteur ni SAU sur la commune d'après le recensement agricole),
- 665 Ha déclarés à la PAC dont 550 Ha en estivas/Landes et 115 ha en prairies,

Commune d'Auris - Révision du POS - Phase de diagnostic Activités agricoles présentes en 2012



Légende

- ESTIVES LANDES
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES



0 1
Kilomètres
Echelle 1:26135

Alpicité

14, rue Caffé
05200 EMBRUN
04 92 48 51 80
contact@alpicite.fr

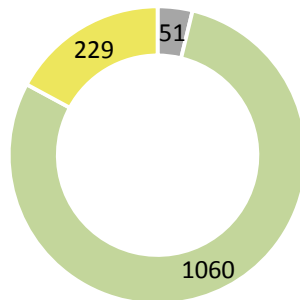
Réalisation : S. GALLES - Alpicité
Source : BD Ortho, Cassini, RP62012

Partie IV : Les enjeux de l'état initial de l'environnement

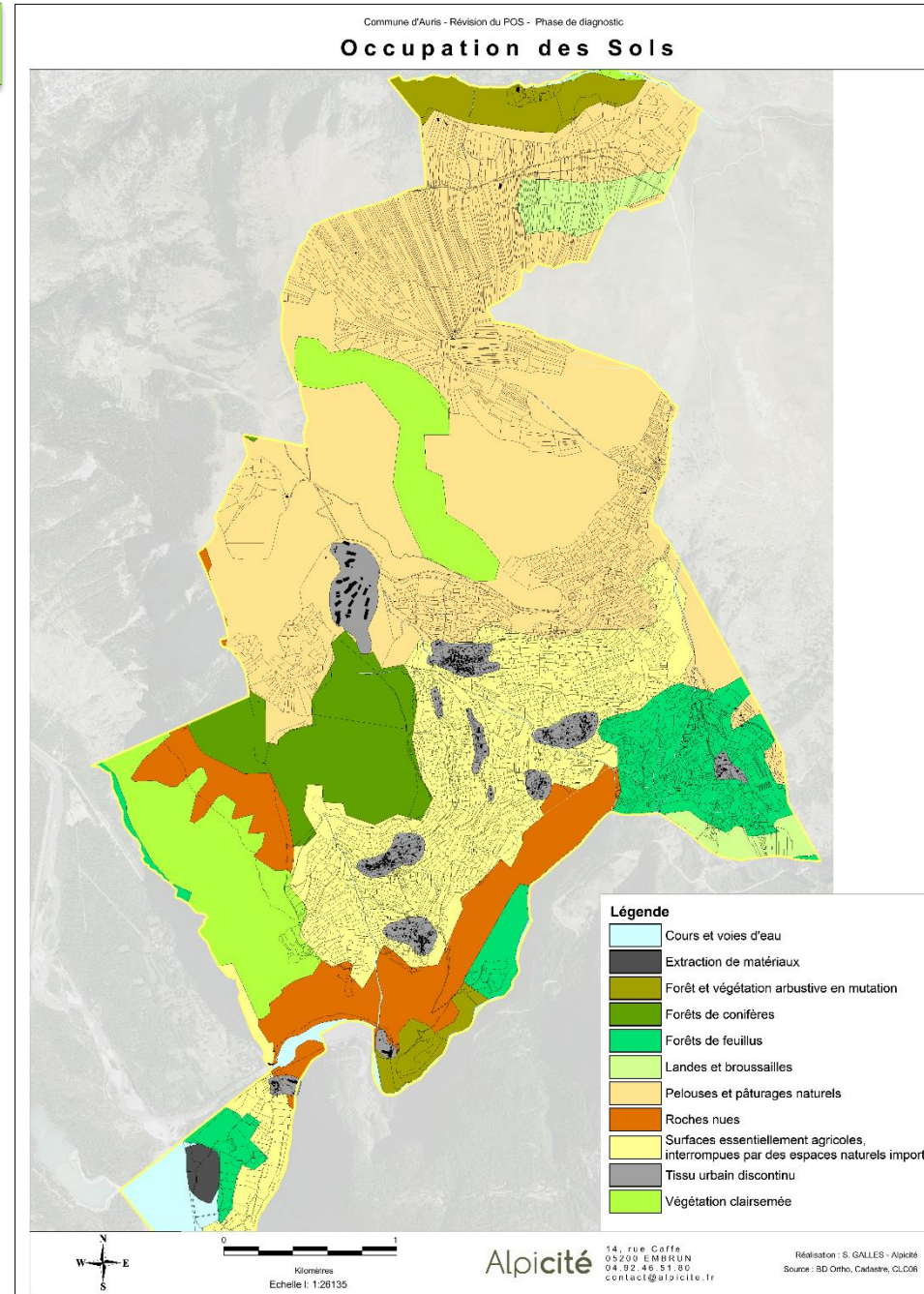
L'OCCUPATION DES SOLS

- Une commune occupée essentiellement par les **espaces naturels** (80%) répartis entre roches et couverts végétalisés,
- Une **urbanisation dispersée** (4% du territoire communal en incluant la carrière),
- 1/4 des espaces urbanisés consommés par la station,
- Des espaces agricoles liés au pâturage à proximité des espaces urbanisés,
- Des enjeux forts **d'équilibre** entre ces 3 types d'occupation du sol

Occupation des sols en hectare



■ Tissu urbain ■ Zone naturelle ■ Espace agricole

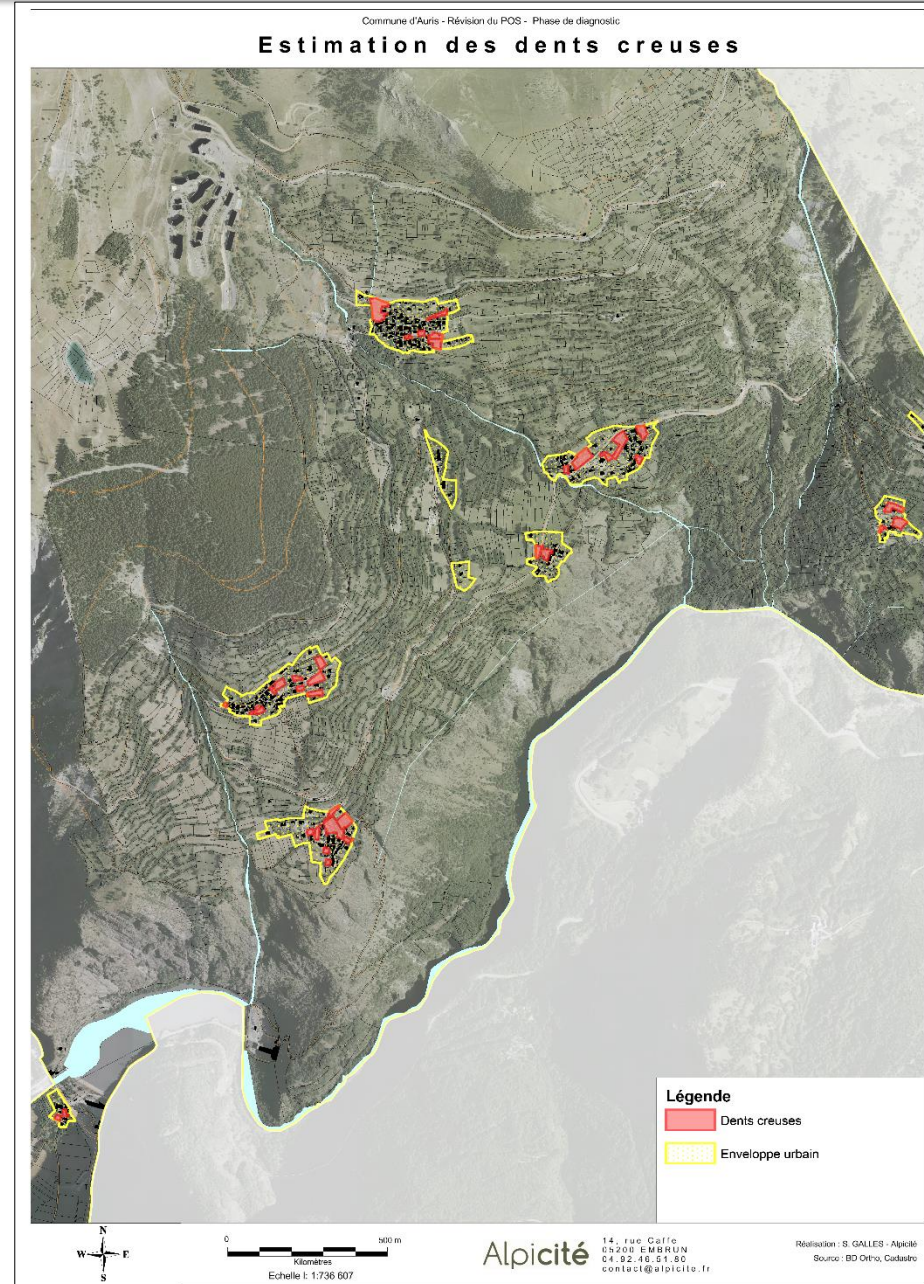


ESTIMATION DU POTENTIEL CONSTRUCTIBLE

Les dents creuses

- La loi ALUR impose de combler en priorité les « dents creuses » (surface non bâtie) à l'intérieur des parties actuellement urbanisées (P.A.U) ou enveloppe urbaine,
- La méthode consiste donc à définir les P.A.U en appliquant la loi montagne et à estimer le potentiel de dents creuses,
- Ces espaces seront des zones de développement prioritaire avant même d'envisager des extensions urbaines par rapport à la P.A.U

Sur Auris-en-Oisans, les dents creuses sont estimées à **2,6 hectares**

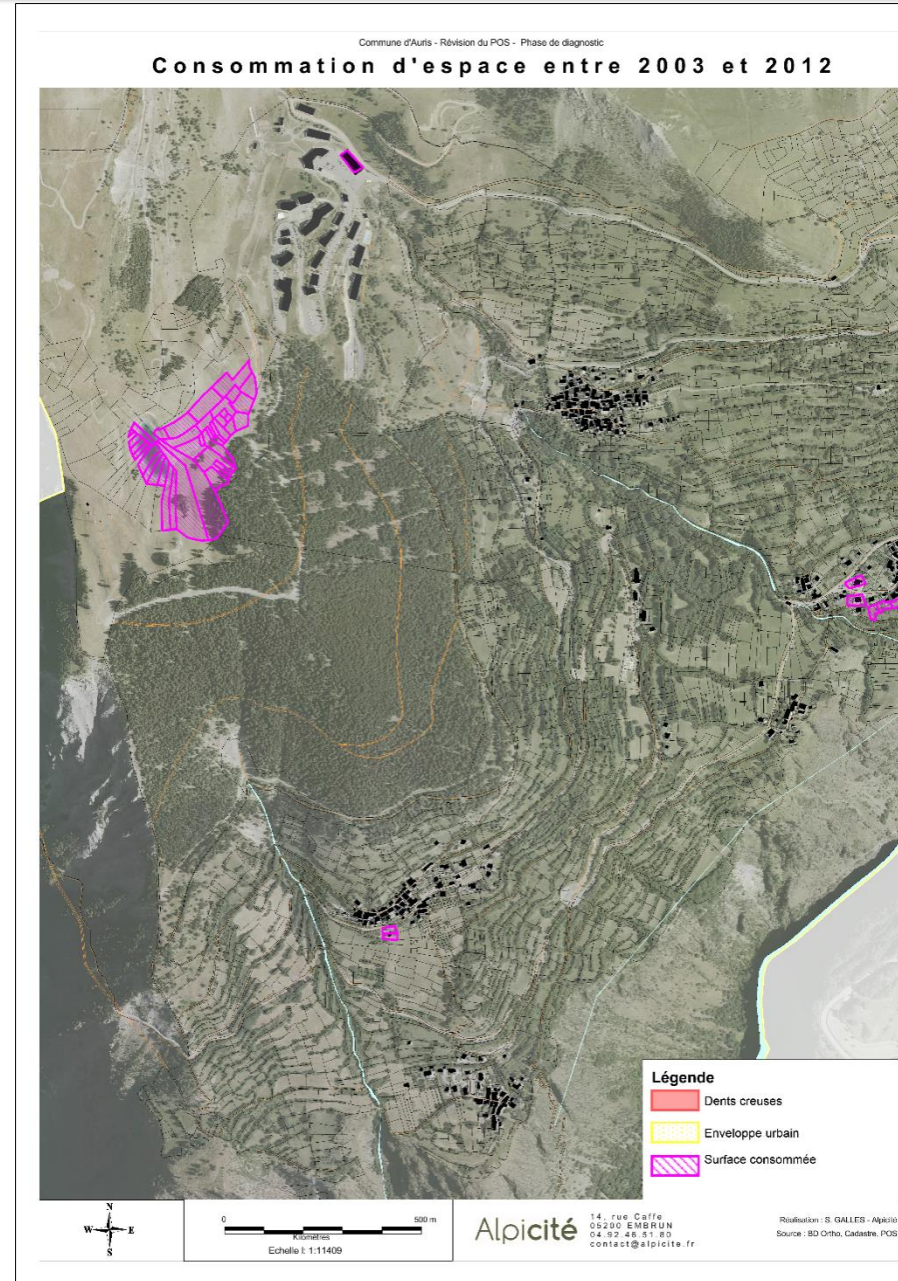


LA CONSOMMATION D'ESPACE ENTRE 2003 ET 2010 (7ANS)

- La consommation d'espace entre 2003 et 2010 est principalement due à la retenue collinaire pour 6 Ha à proximité de la station,
- Très peu d'espace consommé à vocation urbaine (<1 Ha),

Typologie de la nouvelle occupation	Surface consommée		
	Agricole	Naturelle	Total
Agricole	0	0,00	0,00
Naturelle	0	0,00	0,00
Habitation	0	0,59	0,59
Infra publique	6,04	0,00	6,04
Infra touristique	0	0,00	0,00
Total	6,04	0,59	6,63

6,6 Ha consommé entre 2003 et 2010



ANALYSE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Auris LES COURS



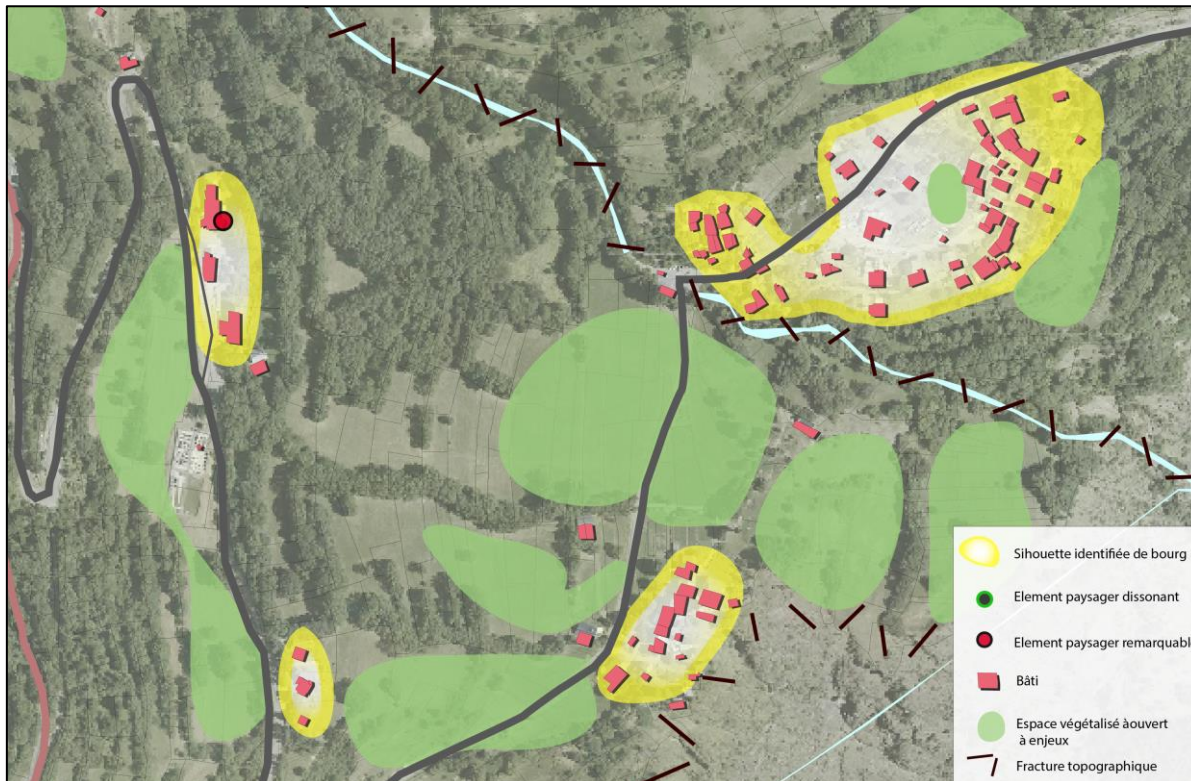
- Une silhouette de village bien identifiée avec les façades et fenêtres en direction de la pente,
- Une zone Est préservée par l'urbanisation: zones de prairies permanentes,
- Une forme urbaine resserrée autour des voies de communication (en « S ») autour desquelles les bâtiments sont alignés,
- Un hameau à forte valeur patrimoniale,
- Des chalets bois dispersés au Nord,
- Une limite naturelle à l'Ouest avec la Grande Combe

ANALYSE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Auris

LA VILLE/MAIRIE/CHÂTAIN

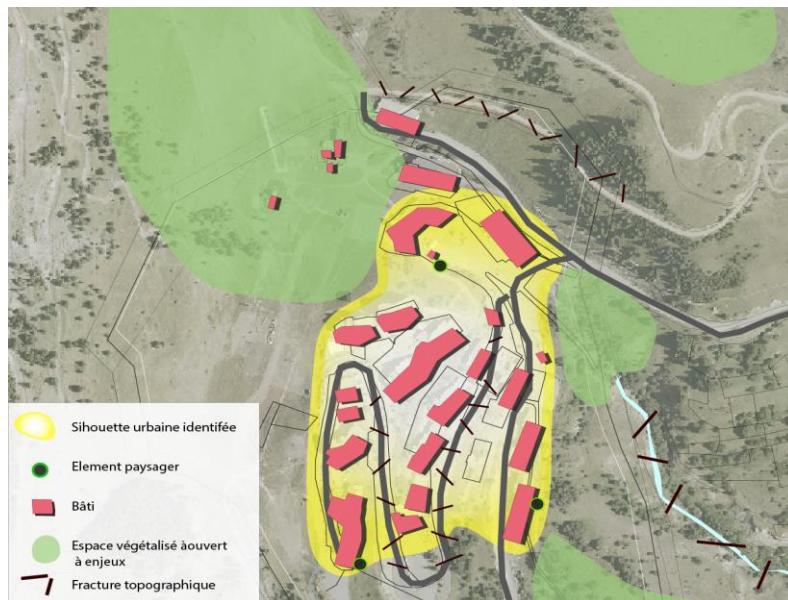
- Un tissu urbain très peu dense
- Des silhouettes urbaines compactes, bien identifiées grâce aux nombreux espaces ouverts,
- Des cônes de vues et perspectives envers le grand paysage et entre hameaux remarquables



ANALYSE URBAINE ET PAYSAGÈRE

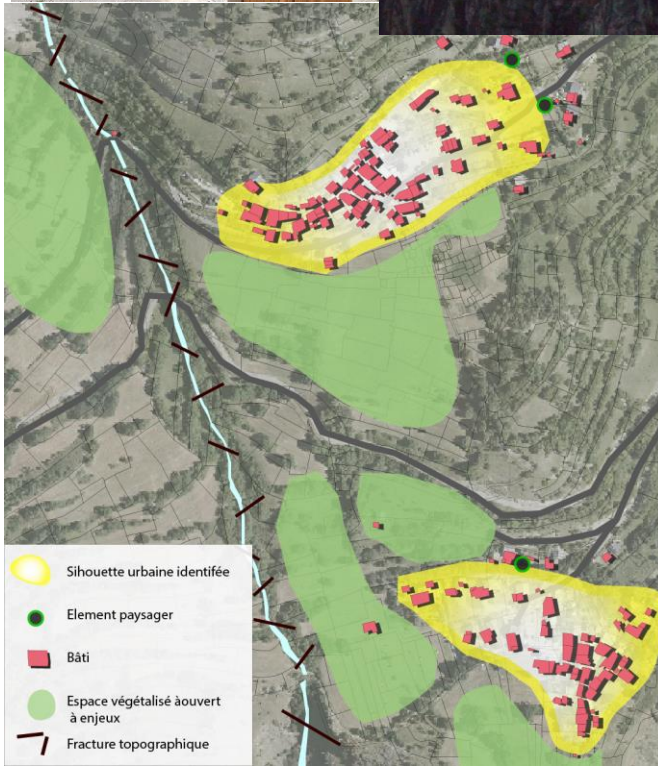
Auris STATION

- Une silhouette groupée du fait de l'implantation en étage,
- La combe du Rau de France en direction de la Garde est bien visible et constitue l'extrémité de la macroforme bâtie de la station,
- Les bâtiments de grandes statures en bas de station sont les plus visibles,
- Une implantation spatiale le long de la voie de desserte principale, dans la pente en étage



ANALYSE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Auris LA BALME/CERTS

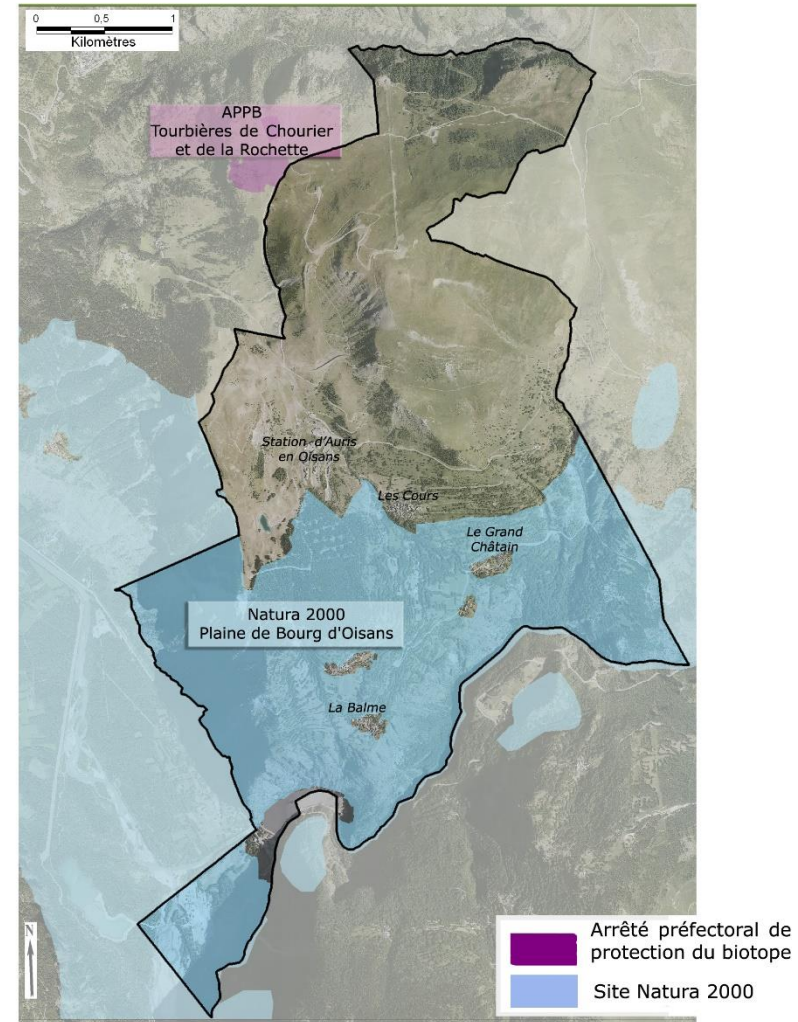


- Des hameaux resserrés bien visibles sur le versant opposé,
- De grands espaces ouverts au Sud et Sud/Ouest qui mettent en valeur leurs silhouettes (Balme perché sur son rocher),
- Des enjeux forts au niveau des espaces ouverts bordant ces zones bâties,
- Des éléments architecturaux qui se détachent des silhouettes du fait de leur situation (excentrées) et leurs matériaux,
- Une morphologie urbaine de village : tissu dense, alignée par rapport à la voie pour le centre,
- Forte identité patrimoniale

Patrimoine naturel

LES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

- 1 sites Natura 2000:
 - La plaine est concernée par le site Natura 2000 Plaine du Bourg d'Oisans : les enjeux sont ceux liés aux différents milieux humides de la plaine alluviale. Pour la commune essentiellement des enjeux liés au complexe et mosaïque de fourré arbustif montagnard hydrophile et végétation hygrophile des alluvions grossières (habitat d'intérêt communautaire prioritaire) et, plus en marge, des prairies mésohygrophiles fauchées ainsi que des boisements alluviaux (bien que le Pin sylvestre soit ici dominant).
- 1 arrêté préfectoral de protection de biotope
 - Il concerne la zone humide des tourbières de la Rochette et du Chourier. Bien qu'en limite communale, ce site, reconnu pour ces enjeux écologiques, doit être surveillé pour le maintien de sa qualité notamment par rapport à son alimentation en eau



Carte des zonages écologiques de protection réglementaire
Commune d'Auris-en-Oisans (38)

Réalisation juin 2015 : C. Guignier - Fonds : DREAL Rhône-Alpes / Ortho IGN 2012

⇒ **Des enjeux réglementaires bien différenciés et à différents niveaux sur la commune mais ne concernant pas directement la plus grande partie du territoire communal**

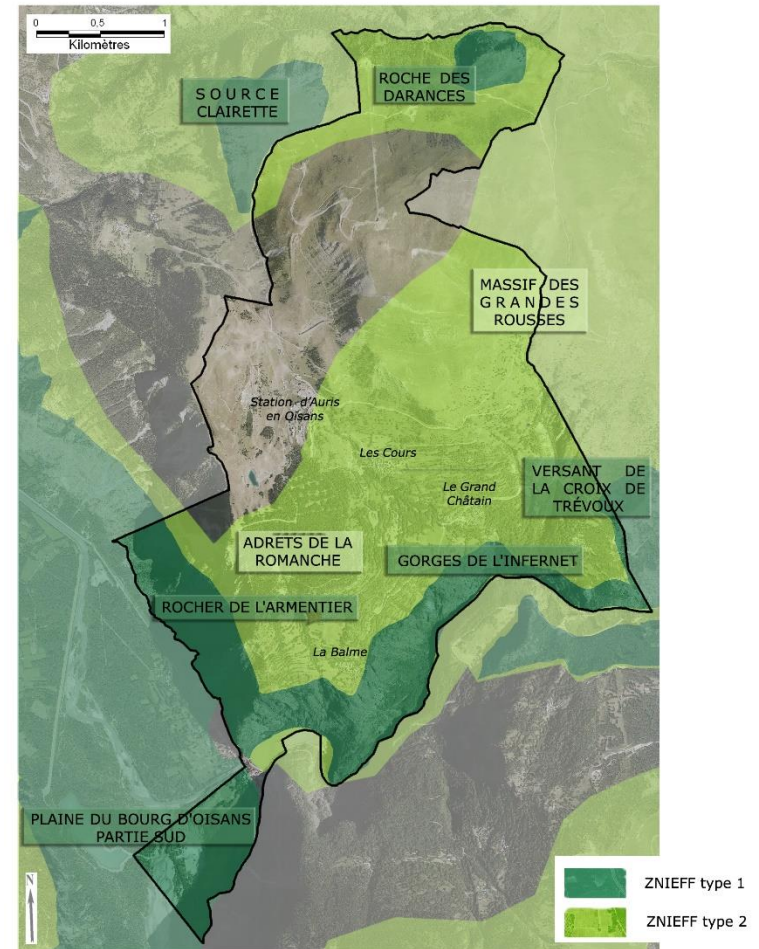
Patrimoine naturel

LES ZNIEFF

- 6 ZNIEFF type I :
 - Gorges de l'Infernet (formations sub-steppiques)
 - Plaine du Bourg d'Oisans sud (hydrosystème remarquable)
 - Roche des Darances (falaises abritant une colonie d'hirondelles des rochers et des chiroptères)
 - Rocher de l'Armentier (falaises et escarpements rocheux bien exposés)
 - En limite communale : Sources Clairette et versant de la Croix de Trévoux

- 2 ZNIEFF type II :
 - Massif des Grandes Rousses
 - Adrets de la Romanche

⇒ **Des zones naturelles d'intérêt essentiellement liés aux milieux chauds et secs des falaises, corniches et pelouses**



Carte des ZNIEFF
Commune d'Auris-en-Oisans (38)

Réalisation juin 2015 : C. Guignier - Fonds : DREAL Rhône-Alpes / Ortho IGN 2012

Patrimoine naturel

LES ZONES HUMIDES

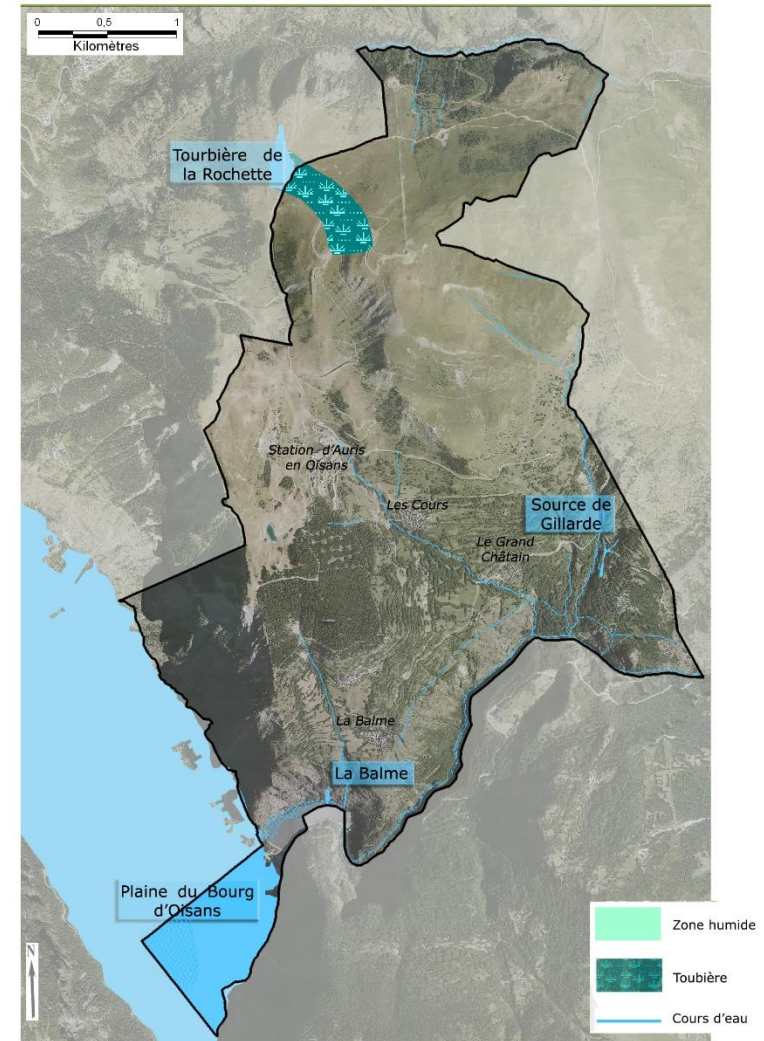
- 3 zones humides :
 - La Balme : zone tuffeuse
 - Source de Gillard : zone tuffeuse
 - Plaine du Bourg d'Oisans : plaine alluviale

- Une zone de tourbière remarquable en altitude :
 Tourbière de la Rochette : deux bas marais alcalins et acides côte à côte, forte diversité biologique



AVENIR M.Bérenger 2005

Tourbière de la Rochette



Carte des zones humides et tourbières
Commune d'Auris-en-Oisans (38)

Réalisation juin 2015 : C. Guignier - Fonds : DREAL Rhône-Alpes / Ortho IGN 2012

⇒ **Les enjeux les plus importants pour la commune se retrouvent au niveau des tourbières d'altitude**

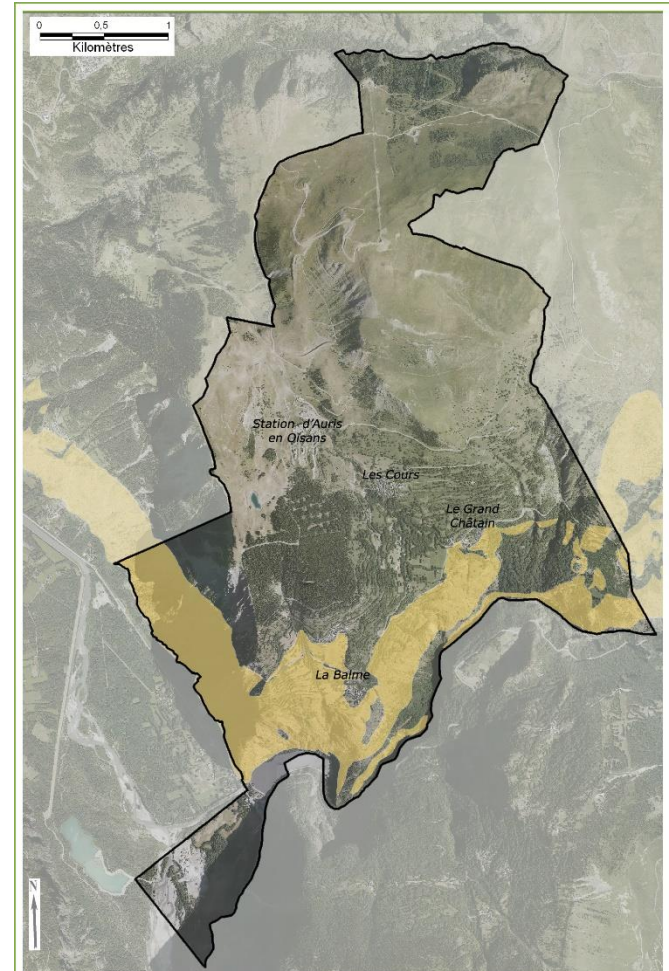
Patrimoine naturel

HABITATS ET MILIEUX NATURELS – ANALYSE SECTORIELLE

- Des milieux naturels diversifiés suivant l'altitude
- La grande importance des milieux bien exposés (chauds et secs) : falaise, vires rocheuses, pelouses en formation de balcon qui ceignent la commune. Les formations sub-steppeiques sont des habitats remarquables particulièrement rares en Isère
- Une tourbière en altitude
- Des prairies de fauches souvent bien diversifiées
- Une surface très importante en pelouse de montagne



Prairie de fauche et haie bocagère au dessus de la Balme



Carte des pelouses et coteaux secs
Commune d'Auris-en-Oisans (38)

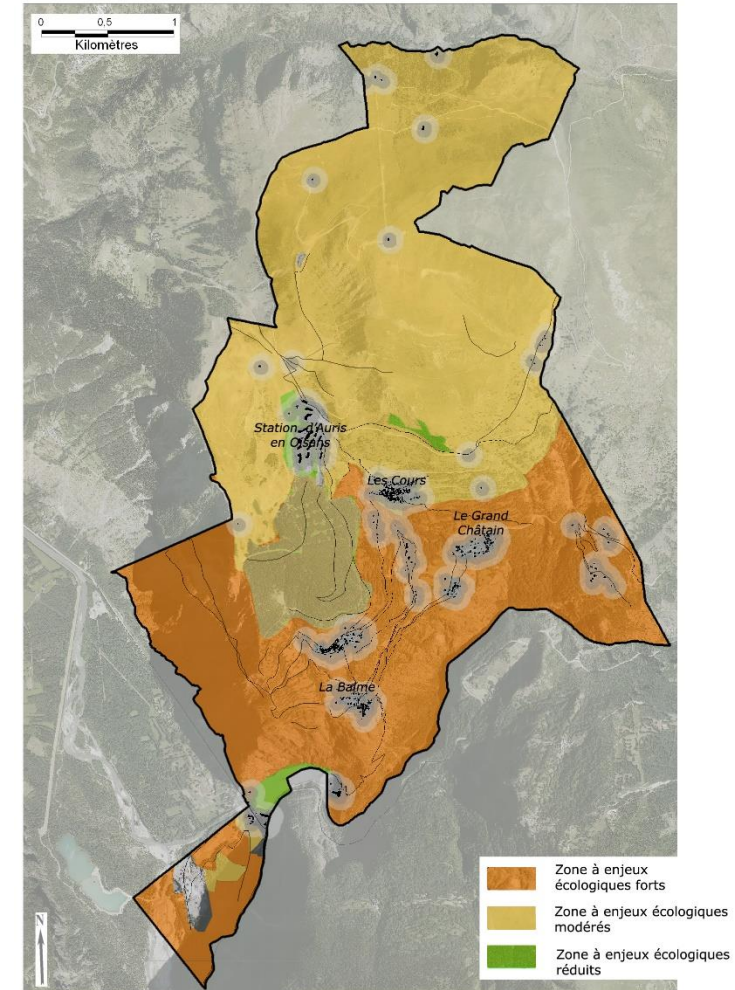
Réalisation juin 2015 : C. Guignier - Fonds : CEN Isère / Ortho IGN 2012

⇒ La très forte valeur écologique des coteaux secs

Patrimoine naturel

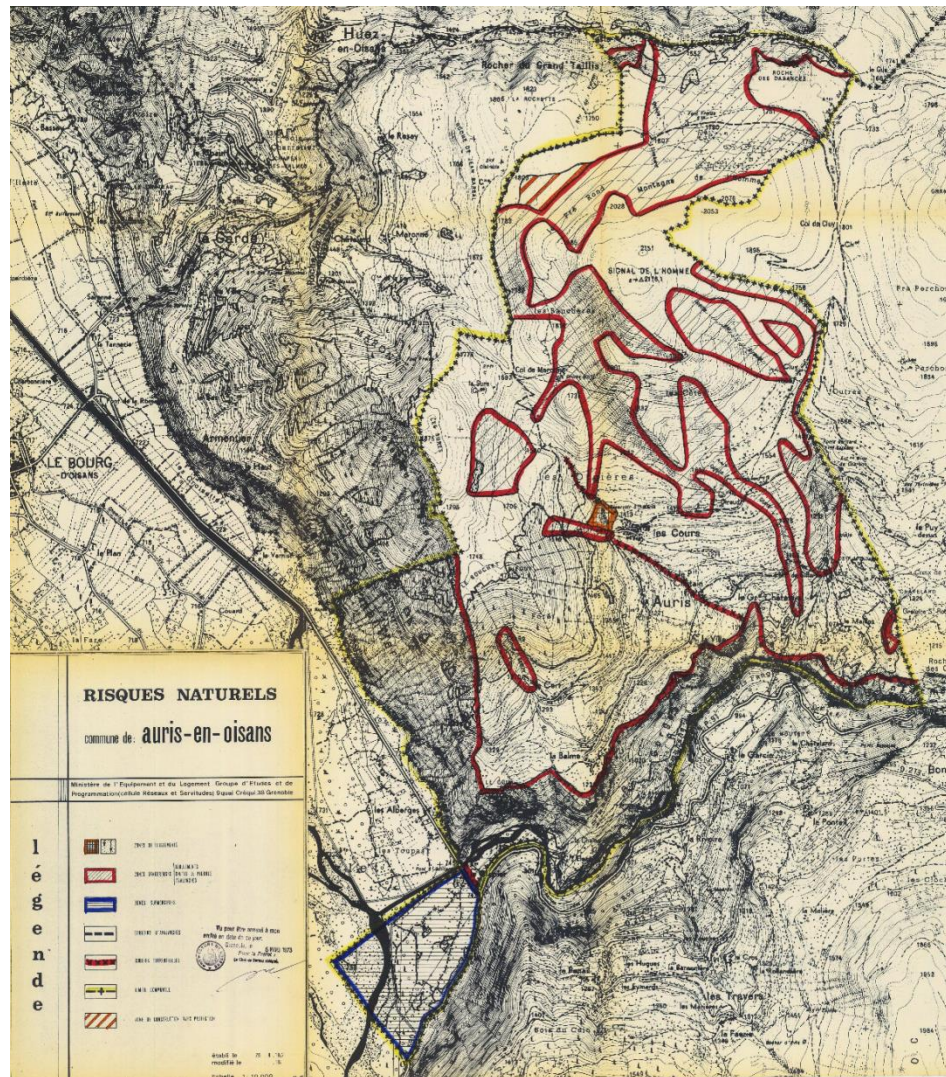
ENJEUX DE CONSERVATION ET CONCLUSION

- La quasi totalité de la commune est concernée par des enjeux écologiques modérés à forts que ce soit en fonction de la valeur des habitats naturels, des espèces floristiques ou faunistiques ou encore des enjeux de connectivité
- Pour les enjeux les plus forts :
 - veiller à la protection de la tourbière et surtout à son alimentation en eau et à l'impact de la fréquentation
 - Favoriser la conservation et la gestion des coteaux secs et des pelouses associées
 - Encourager la gestion agricole respectant les enjeux écologiques (pâturage, fauche, ...)

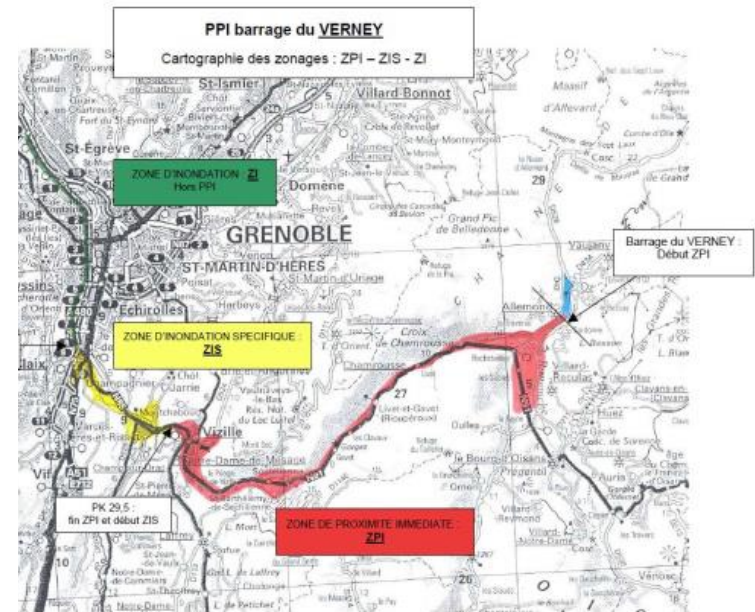


⇒ **Des enjeux forts pour les zones humides et les coteaux secs**

LES RISQUES NATURELS

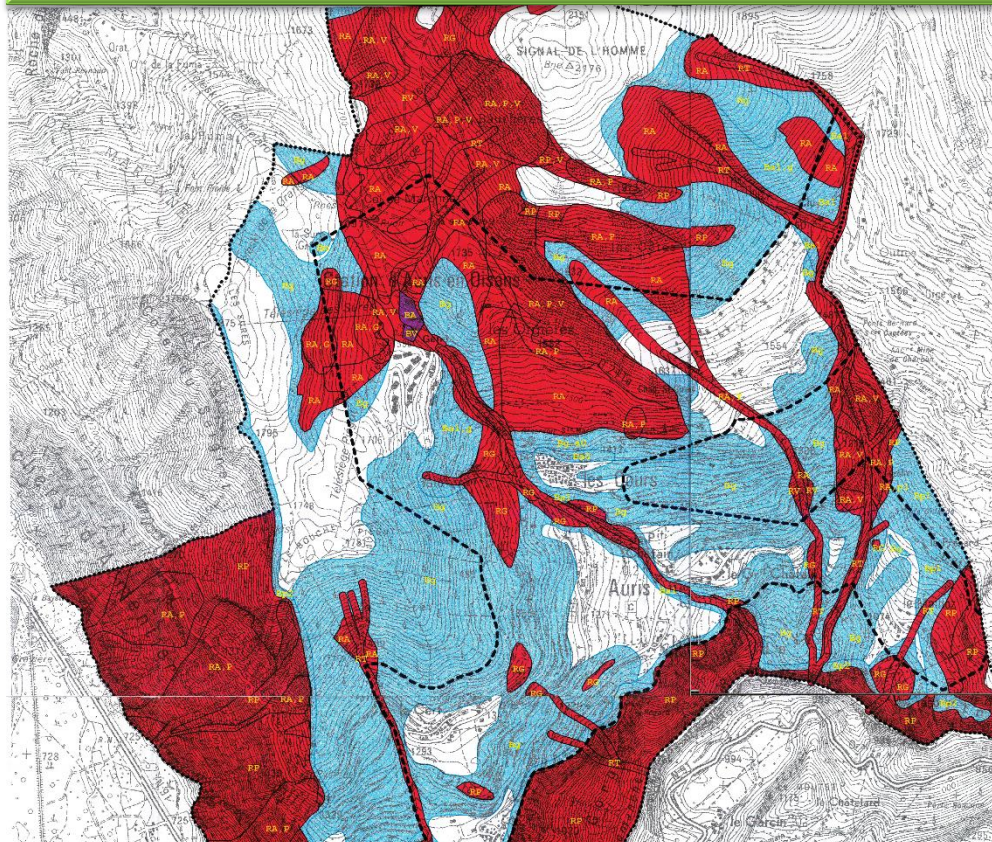


Source : Carte de Périmètre de Risque (R111-3) de 1973



- La commune est concernée, pour sa zone basse, par un Plan Particulier d'Intervention concernant les risques de rupture de barrage : Située en ZP1 pour les barrages de Grand Maison et du Verney,
- Zone de Sismicité 3 (modérée),
- Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CPLA) de 2015,
- Pas de risques technologiques ou miniers,
- Carte de Périmètre de Risque (R111-3) définit des zones dangereuses (rouge),

LES RISQUES NATURELS



Préfecture de l'ISÈRE

Commune d'AURIS-EN-OISANS PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond topographique)

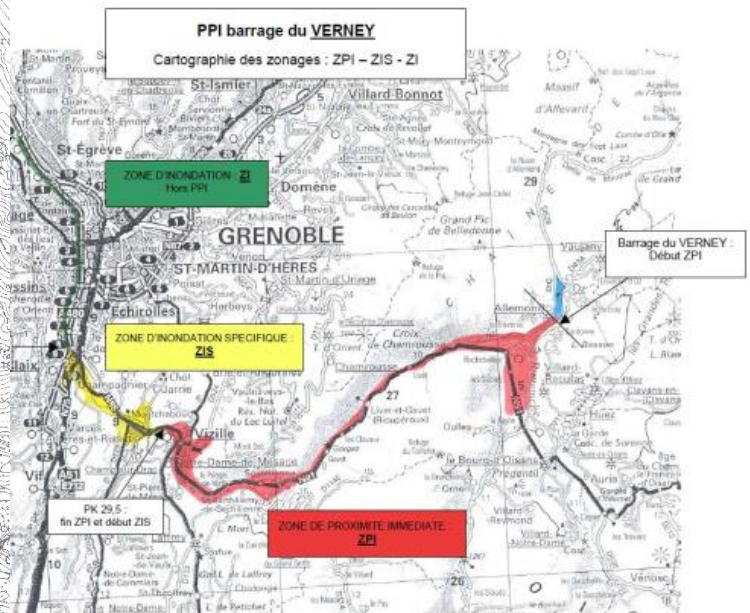
Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions
- Zones de projet possible sous maîtrise collective
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I** : crues des fleuves et des rivières
- m** : marécages
- T** : crues des torrents et des rivières torrentielles
- V, v** : ruissellement sur versant***
- G, g** : glissements de terrain
- P, p1, p2** : chutes de pierres
- A, a0, a1** : avalanches

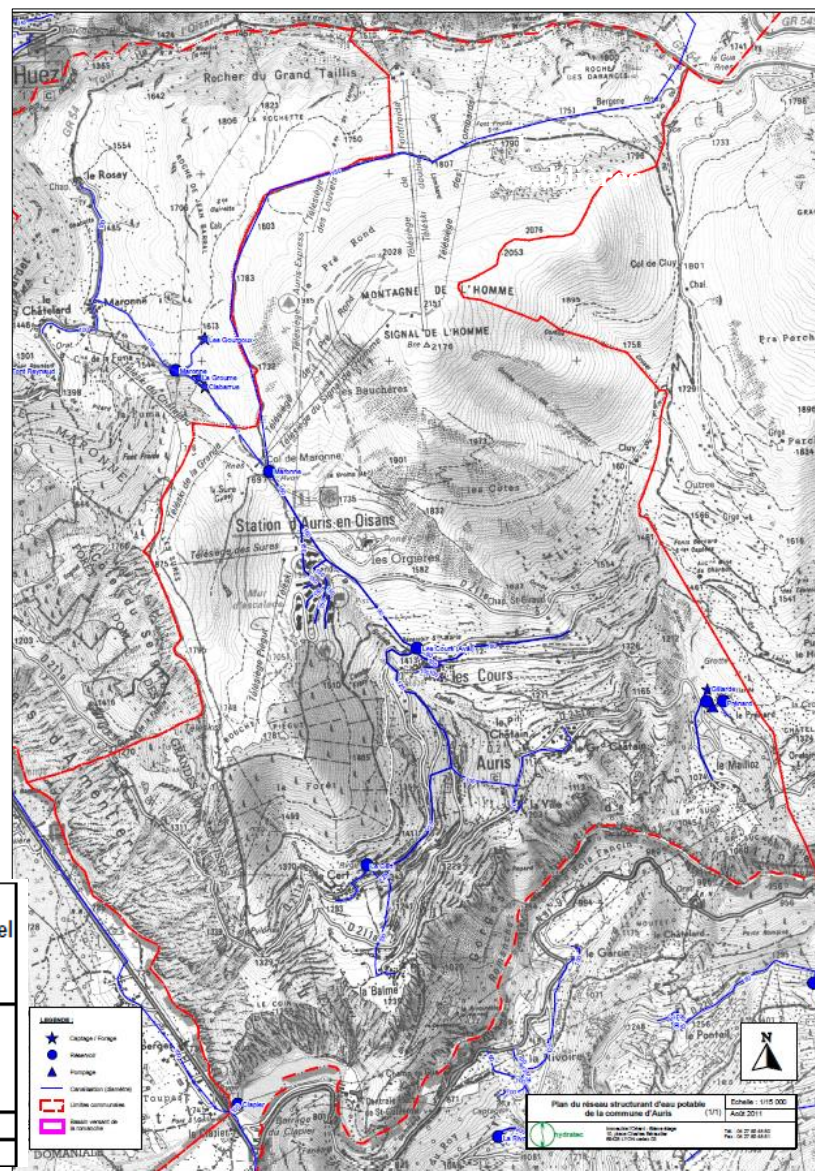


- La commune est concernée, pour sa zone basse, par un Plan Particulier d'Intervention concernant les risques de rupture de barrage : Située en ZP1 pour les barrages de Grand Maison et du Verney,
- Zone de Sismicité 3 (modérée),
- Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CPLA) de 2015,
- Pas de risques technologiques ou miniers,
- Carte de Périmètre de Risque (R111-3) définit des zones dangereuses (rouge),
- Carte d'aléa et Plan de Prévention des Risques

RÉSEAU D'EAU POTABLE

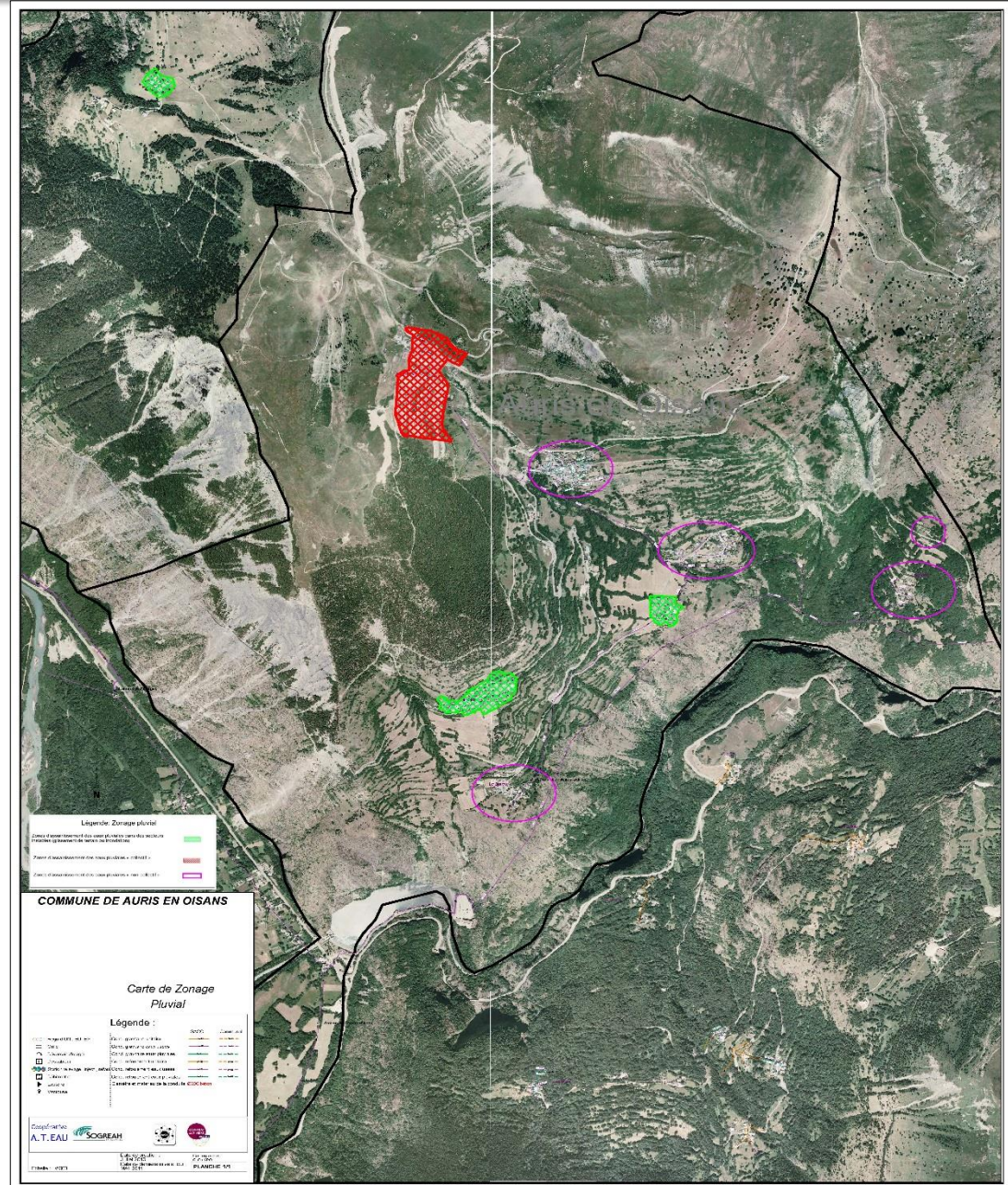
- La commune est alimentée principalement par le Lac Blanc (droit d'eau) grâce à l'usine de traitement du Signal située à Huez (y compris sur le refectoire de Fontfroide et Restaurant de l'Hermine),
- Il existe aussi un captage pour Mailloz (Gillarde) et le réservoir de Prénard, des Certs, des Cours et du Col de Maronne,
- La qualité des eaux du Lac Blanc est bonne, celle des autres captages convenable,
- Les canalisations ont été entièrement refait, si ce n'est l'interconnexion Les Cours/Station,
- Le niveau de sécurité en alimentation en eau potable est donc suffisant (5 à 10 jours d'autonomie totale)

commune	besoin annuel actuel (m³/an)	besoin moyen / lit occupé (m³/an/lit)	nombre moyen lits occupé - état futur	besoin annuel futur (m³/an)	ressource disponible (m³/an)	bilan annuel (m³/an)
HUEZ	757 488	39	22 305	862 370	1 205 000	215 887
AURIS	44 172	21	2 529	54 268		
VILLARD-RECLAS	25 333	29	1 242	36 480		
LA GARDE EN OISANS	29 996	178	202	35 995		
TOTAL	856 988	268	26 278	989 113	1 205 000	215 887



RÉSEAU D'EAU PLUVIAL

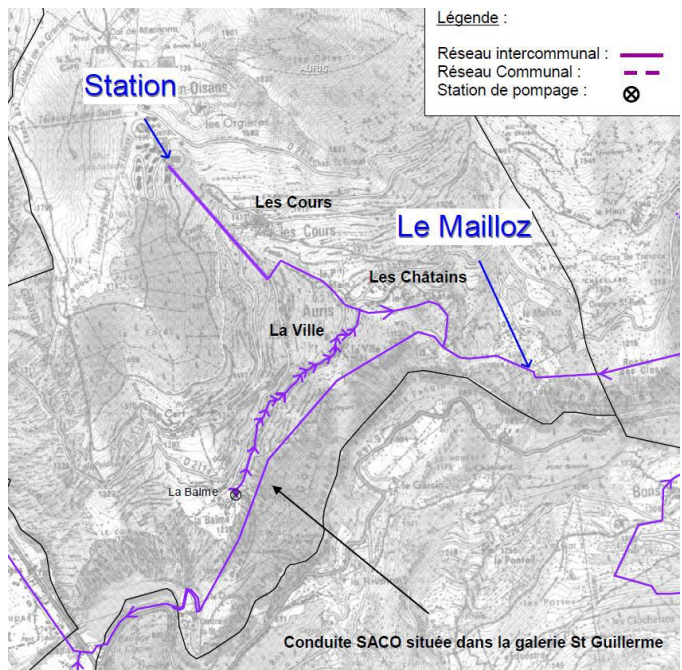
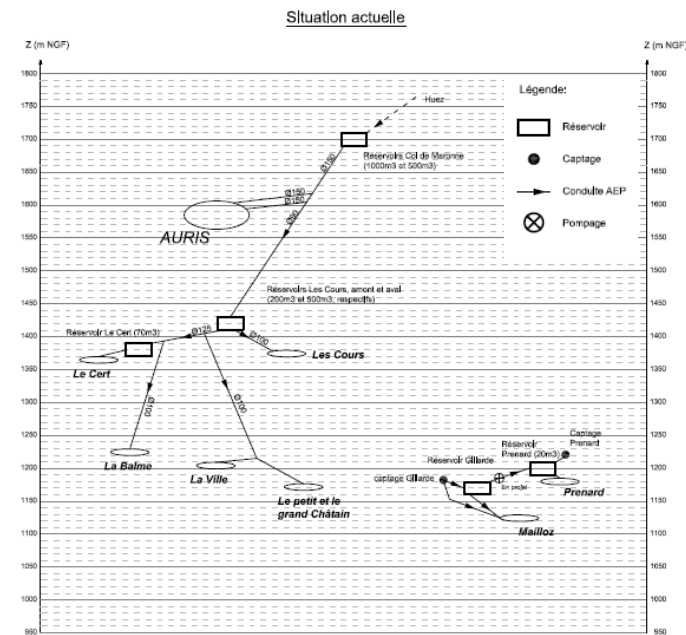
- Les eaux pluviales sont gérées via le réseau de collecte des eaux usées,
- Les Châtains, les Cours, Mailloz et la Balme peuvent rejeter leurs eaux par infiltration à la parcelle ou dans le réseau,
- La Station est définie dans une zone d'eaux pluviales « collectif » où la collecte, le stockage et le ruissellement doivent être anticiper,
- Sur le réseaux des Certs et la Ville, il est obligatoire de rejeter les eaux dans le réseau afin d'éviter les infiltrations à la parcelle du fait du risque de glissement de terrain et inondation



RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

- Le réseau d'assainissement de la commune est géré en régie communale. L'acheminement ainsi que le traitement des eaux usées sur la station d'Acquavallée relèvent du Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans (SACO),
- La station Acquavallée (en service depuis 1995) est située à proximité de Bourg d'Oisans, 11 communes y sont raccordées,
- L'extension à 86 000 Equivalent-Habitant de la station est prévue,
- Excepté au Prénard, tous les hameaux sont raccordés au réseau intercommunal d'assainissement principalement en mode unitaire
- Néanmoins, la capacité de la station pourrait être potentiellement limitante dans le temps au vu des prévisions démographiques

SCHEMA ALTIMETRIQUE DU RESEAU AEP DE LA COMMUNE D'AURIS



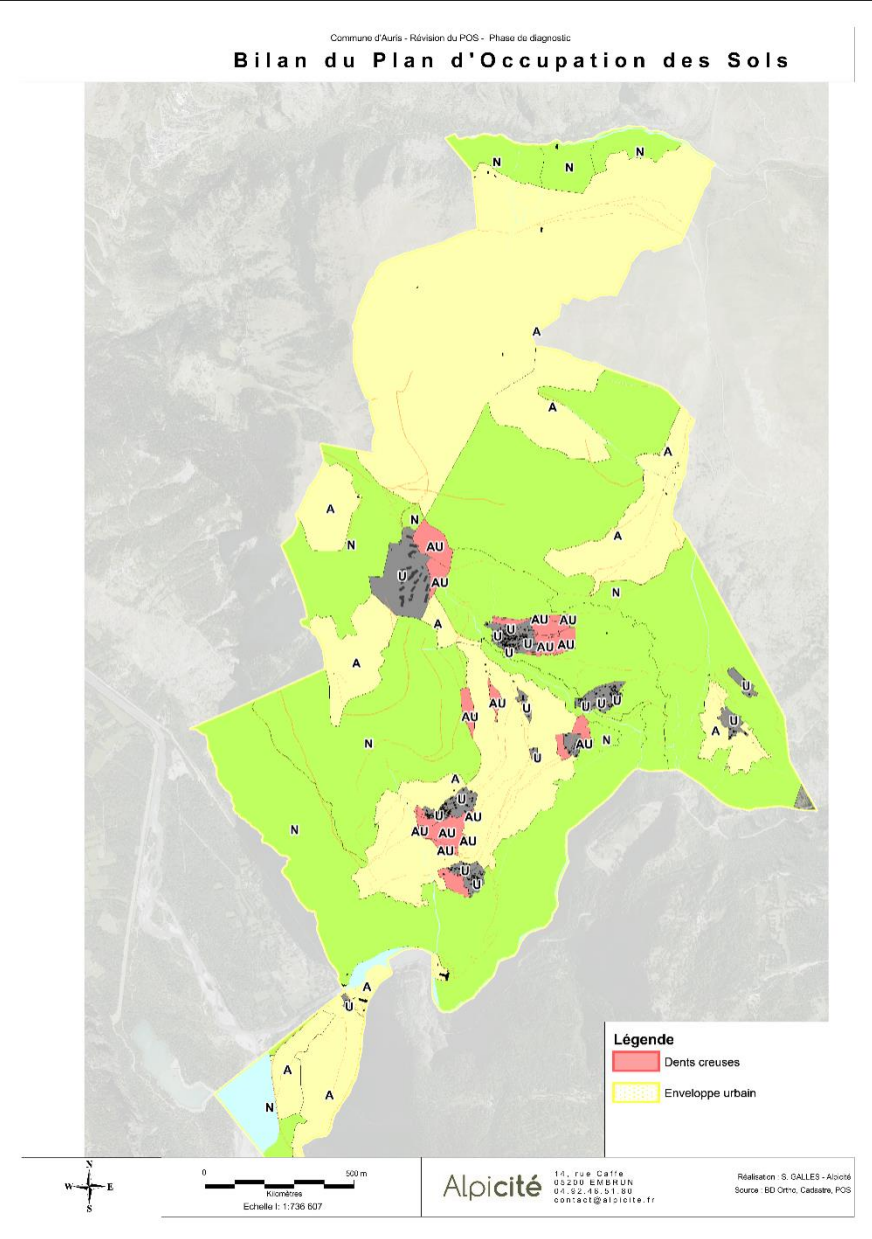
COMMUNE	SITUATION FUTURE					
	PERMANENTE + SECONDAIRE			SAISONNIERE		RACCORDES
	Hab.	A.N.C.	Taux de rac.	Lits	Taux de remp.	
Alliamont	989	11R	88%	991	80%	1 664
Auris	797	9	99%	5 000	95%	5 538
Bourg d'Oisans	4 200	625	80%	706	60%	3 799
Le Freney	509	15	97%	697	100%	1 190
Huez + station	6 816	0	100%	35 648	80%	35 334
La Garde	361	206	43%	253	80%	357
Mont-de-Lans village + station	11 200	36	100%	16 000	85%	24 764
Oz-en-Oisans	425	6	99%	4 950	90%	4 874
Vénosc + station	5 860	0	100%	6 000	80%	10 660
Vaujany	332	70	79%	2 676	81%	2 430
Villard-reculées	63	2	97%	1 937	80%	1 611
TOTAL AQUAVALLEES	31 552	1 287	96%	74 858	83%	92 220

Tableau 5 : Estimation des populations – Horizon 2025

En situation future (horizon 2025), la population raccordée en pointe pourrait atteindre 92 220 habitants, soit une augmentation de 17,84 %.

Partie V : Bilan du POS et Objectifs poursuivis

BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



Type de zone	Superficie en ha	%
Agricole	546	41 %
Naturelle	724	54 %
Urbanisée	39	3 %
A Urbaniser	28	2 %

- Les espaces naturelles et agricoles sont largement majoritaires,
- Des enjeux important d'articulation des espaces agricoles, urbanisées et naturels du fait de la visibilité importante en montagne

	Capacité résiduelle	Dents creuses
Superficie	25,5	2,6
Soit	28,1 Ha	

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

- **Des évolutions réglementaires et législatives récentes** (Loi ENE et Loi ALUR) ;
- **De la mise en compatibilité avec les documents supra communaux notamment** : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le SDAGE Rhône Méditerranée Corse et le SCoT de l'Oisans lancé le 15 juin 2012 ;
- **De la définition d'un véritable projet d'aménagement** pour la décennie à venir **ayant comme objectifs principaux** de :
 - Maintenir un développement démographique raisonné au regard de l'histoire de la commune en compatibilité avec les orientations du SCoT ;
 - Consolider la station et l'offre d'hébergement touristique ;
 - Développer l'offre en équipements touristiques ;
 - Maîtriser le développement urbain dans le respect des caractéristiques paysagères, environnementales, architecturales propre à la commune, notamment Natura 2000 ;
 - Préserver l'environnement remarquable de la commune ainsi que le paysage, notamment autour du site Natura 2000
 - Protéger la population des risques naturels ;
 - S'inscrire dans les différentes liaisons intercommunales entre les domaines skiables.

Merci de votre attention.

**La présentation sera
disponible en mairie**